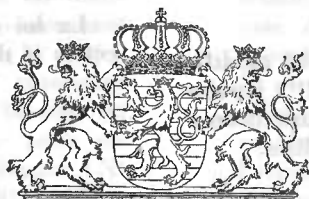


GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



18^e Année

31 MAI 1962

N° 5

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de mai)	2
2. Chambre des Députés (Mois de mai).	2
3. Le Memorial Day à Luxembourg	3
4. La Présentation de la Section des Arts et des Lettres de l'Institut Grand-Ducal	5
5. La 14 ^e Foire Internationale de Luxembourg	10
6. La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Athènes	15
7. Les Cérémonies de Jumelage à Esch-sur-Alzette. - L'inauguration du nouveau Théâtre Municipal	17
8. Le Congrès International de la Promotion du Travail à Mondorf- les-Bains	23
9. Conseil de Gouvernement. - Réunions durant le mois de mai	26
10. Nouvelles de la Cour	26
11. Nouvelles diverses	27
12. Le Mois en Luxembourg (Mois de mai)	31

Mémorial (mois de mai)

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté grand-ducal du 24 avril 1962 modifie l'avis de l'Office des Prix du 19 février 1958 concernant les tarifs maxima pour la location des films et les tarifs d'entrée des cinémas.

Un arrêté grand-ducal du 20 avril 1962 a pour objet la vente d'accumulateurs pour autos et camions.

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un règlement ministériel du 8 mai 1962 modifie l'annexe au règlement ministériel du 1^{er} janvier 1962 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement ministériel du 11 mai 1962 prescrit des mesures spéciales pour enrayer l'invasion et la propagation de la peste aviaire.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 11 mai 1962 organise l'école des sourds-muets.

*

Ministère des Finances.

Un règlement ministériel du 7 mai 1962 porte publication de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le cou-

vert de carnets TIR, des annexes et du Protocole de signature, signés à Genève, le 11 janvier 1959.

Un règlement ministériel du 15 mai 1962 porte publication de la Convention européenne relative au régime douanier des palettes utilisées dans les transports internationaux, conclue à Genève, le 9 décembre 1960.

La loi du 19 mai 1962 complète et modifie certaines dispositions de la loi du 12 août 1927 sur le régime des cabarets, comprenant le texte coordonné de toutes dispositions légales en vigueur sur la matière.

La loi du 26 mai 1962 arrête le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1962.

*

Ministère de l'Intérieur.

La loi du 20 avril 1962 règle l'établissement d'un réseau de transport de gaz par le syndicat intercommunal pour le transport de gaz.

Un règlement grand-ducal du 20 avril 1962 règle, en matière d'impôt commercial, les ventilations et la participation des communes de résidence des salariés.

Un arrêté grand-ducal du 20 avril 1962 proroge d'une nouvelle année l'arrêté grand-ducal du 29 mai 1953 concernant la longueur minima de bonne prise de truites.

*

Ministère des Travaux Publics.

Un règlement grand-ducal du 5 mai 1962 règle les conditions d'avancement aux grades de commis-aux-écritures et de commis technicien de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Chambre des Députés (mois de mai)

3 mai : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

8 mai : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

9 mai : 51^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi portant réglementation coordonnée de mesures en vue d'améliorer la structure et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion (N^o 853). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi déterminant les

conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises (N^o 515). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion de la Commission des Comptes. —

10 mai : 52^e séance publique. — Projet de loi déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises (N^o 515). Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi ayant pour objet de compléter et de modifier certaines dispositions

- de la loi du 12 août 1927 sur le régime des cabarets, comprenant le texte coordonné de toutes les dispositions légales en vigueur sur la matière (N° 740). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —
- 15 mai : 53^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi concernant le contrat de travail à salaire différé (N° 746). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. —
Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —
- 16 mai : 54^e séance publique. — Dépôt de différents projets de loi. — Projet de loi concernant le contrat de travail à salaire différé (N° 746). Discussion générale. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre selon les besoins un ou plusieurs emprunts à long terme pour un montant global de 500 millions de francs (N° 895). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. —
- 17 mai : 55^e séance publique. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre selon les besoins un ou plusieurs emprunts à long terme pour un montant global de 500 millions de francs (N° 895). Suite et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal. —
- 21 mai : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —
- 22 mai : 56^e séance publique. — Modification dans la composition d'une Commission spéciale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1962 (N° 885). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le contrat de travail à salaire différé (N° 746). Lecture et vote des articles. —
- 23 mai : 57^e séance publique. — Projet de loi concernant le contrat de travail à salaire différé (N° 746). Continuation de la lecture et du vote des articles. Renvoi du projet au Conseil d'Etat. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre selon les besoins un ou plusieurs emprunts à long terme pour un montant global de 500 millions de francs (N° 895). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention internationale pour la protection des oiseaux, signée à Paris, le 18 octobre 1950 (N° 859). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense des comptes généraux de l'exercice 1959 (N° 879). Rapport de la Commission des Comptes. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Les demandes en naturalisation a) seconde lecture des numéros 1 à 16 de la 24^e liste et b) la 25^e liste arrêtée au 28 avril 1962. — Les demandes en naturalisation. Proclamation du résultat des votes et dispense du second vote constitutionnel. —
- 28 mai : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —
- 29 mai : Réunion d'une Section centrale. —
- 30 mai : Réunion d'une Section centrale. —

Le Memorial Day à Luxembourg

Le 30 mai 1962 a été célébré au cimetière militaire américain à Hamm, en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, le traditionnel Memorial Day pour commémorer le souvenir des soldats américains tombés au champ d'honneur.

Dans les premiers rangs de la nombreuse assistance on remarquait les représentants du Corps diplomatique, le Président de la Chambre des Députés, le Président, le Vice-Président et plusieurs Membres du Gouvernement luxembourgeois, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, les Chefs de la Force armée, de la Gendarmerie et de la Police, les Chefs des Administrations de l'Etat et de la Ville de Luxembourg, les représentants des anciens combattants et des mouvements de résistance et de la American-Luxembourg Society.

Après que Mgr Jules Jost, Aumônier Général de l'Armée luxembourgeoise, eut dit les prières, des allocutions furent prononcées par M. W. Paul Thomas, qui présidait la cérémonie, et le Général de Brigade Douglas T. Quandt, Commandant de la Division d'Artillerie de la 4^e Division des Blindés.

S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg accompagné de Son Excellence M. James W. Wine, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, déposa ensuite une couronne de fleurs sur la dalle sacrée ainsi que sur la tombe du Général Patton, où Son Altesse Royale se recueillait longuement tandis que la nombreuse assistance suivit cette cérémonie dans un profond silence.

S. Exc. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et

de la Force Armée, prononça alors un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesse Royale,
Excellence,
Messieurs les Généraux,
Messieurs,

Dans la vie de chaque nation il y a des journées qui se commémorent dans l'émotion et le recueillement. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le « Memorial Day » est devenu, pour le peuple luxembourgeois, une de ces journées.

Au printemps de chaque année, nous nous réunissons dans ce cimetière militaire de Hamm pour évoquer ensemble le souvenir de ceux qui, au prix de leur vie, nous ont libérés de l'oppression et de la tyrannie. Chacune de ces humbles croix blanches que des mains reconnaissantes fleurissent en permanence, couvre la tombe d'un des vaillants soldats américains qui, sous la conduite héroïque du général Patton, sont tombés sur le champ de bataille pour que la liberté nous soit rendue.

En moins d'un demi-siècle, le généreux peuple américain a consenti, à deux reprises, de grands sacrifices humains, afin que la civilisation et la justice soient préservées en Europe. C'est dire l'importance de la dette que nous avons contractée envers lui. Le Luxembourg restera toujours animé d'un sentiment de respect et de reconnaissance envers la grande nation américaine.

Altesse Royale, par Votre présence Vous avez daigné associer à cette cérémonie du souvenir la Maison régnante qui, au cours des années d'exil, avait trouvé aux États-Unis une terre d'accueil.

Les paroles aimables et réconfortantes que le Président Roosevelt avait adressées à l'époque à notre auguste Souveraine constituaient un témoignage éminent du courage d'un petit peuple qui résistait avec fierté à un oppresseur tout-puissant.

De ces sentiments de reconnaissance, de ces souvenirs communs est née une amitié profonde et durable. Après la fin des opérations militaires, les États-Unis ont apporté une contribution décisive à la reconstruction matérielle et morale de l'Europe. Au début de cette année la signature d'un traité d'établissement, d'amitié et de navigation a concrétisé les liens amicaux qui existent entre les États-Unis et le Grand-Duché. Nous constatons avec une satisfaction légitime que l'une des principales puissances mondiales tient à renforcer cette entente et à nous apporter un appui précieux. Désormais nos deux

peuples poursuivent leurs efforts dans une collaboration cordiale et dans une coopération fraternelle.

La preuve que ce ne sont pas là de vains mots, s'il en fallait une, est rapportée par l'invitation adressée récemment par le Président Kennedy à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et à S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg à se rendre en visite officielle aux États-Unis. Cette visite permettra de renouer de vieilles amitiés et de resserrer davantage les liens, empreints de sympathie et de respect, qui existent entre nos deux pays. Depuis son arrivée à Luxembourg, l'Ambassadeur des États-Unis a, avec dynamisme et un dévouement inlassables, travaillé à cette même tâche. Après avoir, en tant qu'officier d'une armée glorieuse, participé à notre libération, il a su se faire apprécier unanimement en tant que diplomate distingué et habile.

Mais le souvenir du passé ne doit pas nous amener à ignorer l'avenir. Bien au contraire, les années de souffrance que nous avons vécues, doivent nous pousser à intensifier la collaboration avec nos alliés dans tous les domaines. Le développement et le renforcement de l'Alliance atlantique sont la condition de notre survie dans la liberté et dans la paix. Lors de la conférence ministérielle de l'O.T.A.N. tenue à Athènes, il y a à peine quelques semaines, les États-Unis ont une nouvelle fois affirmé leur volonté de ne pas abandonner l'Europe, mais d'assurer en étroite coopération avec leurs alliés et avec la participation effective des pays de l'Europe et du Canada, la défense du Vieux Continent. Il appartiendra à tous les partenaires de cette Alliance de contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, aux sacrifices communs.

Nous pourrions alors, au sein d'une Communauté de défense forte et vigoureuse, regarder l'avenir avec espoir et sérénité. »

Après le discours de M. le Ministre Eugène Schaus, les prières furent dites par le D^r Emmanuel Bulz, Rabbín du Consistoire israélite de Luxembourg.

Des salves d'honneur furent tirées par la Garde d'honneur de l'Armée américaine de Verdun. Ensuite retentit la Sonnerie aux Morts tandis que les couleurs américaines furent hissées lentement au mât.

La bénédiction fut donnée alors par le Commandant-Aumônier Carl P. Mc Nally, de l'Armée américaine de Verdun.

L'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois par la musique de la Garde grand-ducale clôtura cette émouvante cérémonie de commémoration.

La Présentation de la Section des Arts et des Lettres de l'Institut Grand-Ducal

L'Institut grand-ducal, fondé par arrêté grand-ducal du 24 octobre 1868, a pour but de cultiver les sciences, les lettres et les beaux-arts. Jusqu'à présent l'Institut se composait de quatre sections, à savoir : la Section historique, la Section des sciences médicales, la Section des sciences naturelles et la section de linguistique, de folklore et de toponymie.

Par un règlement ministériel du 5 janvier 1962 une nouvelle section a été ajoutée aux sections existantes, à savoir la Section des Arts et des Lettres. Elle a pour but de cultiver les arts et les lettres et d'encourager toutes autres activités à caractère artistique et culturel. Elle groupera les personnes qui, par leurs travaux méritent d'être réunies en un collège représentatif des activités artistiques et littéraires au Luxembourg.

Cette nouvelle section est divisée en six sous-sections : la sous-section pour la littérature française, la sous-section pour la littérature allemande, la sous-section pour la littérature dialectale, la sous-section pour la musique, la sous-section pour le théâtre et le cinéma et la sous-section pour la peinture, les arts plastiques, les arts industriels et l'architecture.

Le 19 mai 1962, dans le cadre d'une séance académique de l'Institut Grand-Ducal, qui a eu lieu en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, à l'auditorium de Radio-Télé-Luxembourg fut présentée la Section des Arts et des Lettres de l'Institut Grand-Ducal.

Parmi l'assistance on remarquait les représentants du Corps diplomatique, M. Emile Reuter, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Mgr Jean Hengen, Vicaire général représentant Mgr l'Evêque de Luxembourg, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie culturelle.

Le grand orchestre de Radio-Luxembourg placé sous la direction de Louis de Froment prêta son concours à la cérémonie et exécuta la Fugue classique de Henri Pensis, le concerto en ut pour orchestre à cordes d'Antonio Vivaldi et la Damnation de Faust (extraits) d'Hector Berlioz.

Ce fut d'abord M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, qui prononça un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Parlons d'arts, résolument; parlons de sciences, après avoir parlé des mois et des années durant, de problèmes économiques, de questions sociales et de projets techniques; citons à l'ordre du jour, ne fût-ce que pour quelques instants, les activités littéraires, les préoccupations intellectuelles ou les efforts spirituels de ceux qu'on s'accorde encore à embrigader dans l'élite du peuple; honorons publiquement et les protecteurs et les membres de l'Institut Grand-Du-

cal; ajoutons, aux quatre sections existantes, une cinquième qui, d'après l'acte constitutif, aurait pu être des premières, mettons en vue les travaux de nos savants, de nos chercheurs, de nos écrivains et de nos artistes, dont le nombre se fait très respectable, à la fin d'un siècle — et tout de suite la meilleure de nos intentions se trouvera altérée par la réaction directe de notre défaut national le moins avoué: la pusillanimité, cette vertu à rebours qui pourrait être étroitesse d'esprit, mais qui n'est, au fond, qu'une défaillance de notre courage devant l'attitude souvent moqueuse, adoptée par les meneurs de la populace!

Ne nous y trompons pas: il y a une populace intellectuelle, tout comme il y a une populace politique et sociale. Mais, jamais devant celle-là, nous n'adopterions le comportement du jeune qui, à l'apparence de l'ennemi, avait osé s'écrier en 1914:

„Je ne reconnais que l'intelligence: elle ne subit pas de frontière, et volontiers, je sacrifierais la vie de cent imbéciles de chez nous à celle d'un intelligent de n'importe où. L'intégrité du sol ne me préoccupe pas: le coin où je médite, me suffit: on peut conquérir le territoire qui l'environne, jamais on n'attentera à ma pensée“.

Non, certes, nous préférons rester dans le cadre, sinon dans l'enclos, de notre modération naturelle, afin de ne pas froisser trop l'opinion négative de l'imbécile. Nous nous conformerons, plutôt, sans le proclamer, à la conviction intime des hommes de talent, peinant comme eux et répétant avec eux: „Tout ce qui naît et tout ce qui se crée chez nous, se fait généralement dans la solitude et dans le silence, parfois même dans l'amertume et dans la douleur, provoquées par le mépris tantôt et tantôt par l'incompréhension des contemporains.

L'incompréhension de ceux qui ignorent ou le mépris des gens qui sont incapables de suivre ce qui sort du commun et de la médiocrité —, ce n'est pas le pire. Le pire, c'est l'oubli.

Altesses Royales,
Monseigneur,

En déférant à Votre désir de donner un certain éclat à la présentation de la Section des Arts et des Lettres, nouvellement créée au sein de Votre Institut, j'ai voulu répondre au vœu de la Famille Régnante, qui a insisté et qui insiste, depuis l'arrêté de 1868, portant la signature du Prince Henri, Lieutenant-Représentant du Grand-Duc Guillaume III, Votre Illustre prédécesseur, pour que toute la nation s'intéresse aux œuvres du génie luxembourgeois, en acclamant, au moins une fois par an, les représentants les moins contestés de l'esprit national que d'aucuns cherchent en vain à rapetisser. Parlant ainsi de Votre prédécesseur, j'aurais dû, peut-être, remonter plus haut dans l'histoire et faire allusion au Souverain, dont Vous portez le nom glorieux, ainsi qu'aux grands, entourant et Henri VII et Jean

l'Aveugle et trouvant, tels que les Pierre d'Aspelt et les Baudouin de Trêves, une place d'exception dans l'habitable réservé aux pionniers de la civilisation occidentale. N'ont-ils pas démontré que notre territoire, s'il est fertile, économiquement, n'est pas précisément stérile du point de vue spirituel?

Nous avons donc le droit de nous rappeler et de rappeler au grand public que la culture continue de ce qu'on dit — ou de ce qu'on croit — utile, peut produire des valeurs incommensurables, des trésors trop souvent cachés et ignorés qui, le moment venu, se font valoir d'une manière inattendue, infirmant alors l'opinion du jeune que je viens de citer, en prouvant que les coins de méditation, occupés, eux aussi, par des oppresseurs, ne sont récupérables que grâce au dévouement et aux sacrifices des soi-disant imbéciles, guidés et soutenus, façonnés et transformés par les œuvres d'hommes vraiment inspirés. Les événements de la dernière guerre, n'illustrent-ils pas suffisamment cette vérité? Oui, depuis l'an mil, nous avons été les souffre-peines choisis et comblés de tout ce qui se passait dans le monde civilisé. Mais n'avons-nous pas tiré nos plus grands profits des masses accumulées de tracas physiques, moraux et intellectuels? Comment, nous n'aurions rien rapporté de l'étranger, de l'exil, des camps de concentration, des camps de prisonniers? Nous n'aurions pas l'âme, le cœur et l'esprit ouverts devant les effets incessants d'une situation tragique, faite de contrastes, de contradictions et d'antithèses? Tout ce qui se fait, aujourd'hui, ne se passe-t-il pas, pour ainsi dire, à l'ombre de la guerre et sous les menaces d'une nouvelle catastrophe, contre laquelle nous ne pourrions pas grand'chose? Les sciences s'attaquant aux problèmes que semble poser l'art militaire, se perfectionnent, en s'amplifiant. La Science tout court, celle qui se dit neutre, qui se croit sans passion et qui se veut objective, ne servirait que la destruction sous le couvert de la création la plus inouïe et la plus stupéfiante? L'ignorance, d'un côté, et la science mal comprise ou mal appliquée, de l'autre, font autour des serviteurs de l'humanité le grand vide qui ne cesse de les accabler. Remplir ce vide, remplir sa réplique en eux-mêmes, voilà la mission majeure des penseurs et des créateurs. Non, ils n'entendent pas pratiquer l'art pour l'art, ni la science pour la science, mais ils s'efforcent de transformer leur action de penser en une pensée de l'action, par laquelle, peu à peu, ils gagneront les hommes de bonne volonté et concrétiseront finalement les élans différenciés des individus en un flux continu d'essence spirituelle, qui, à la longue, traversera, afin de l'enrichir et de sublimer ses sentiments particuliers, toute la collectivité.

Etant, pour un moment, leur porte-parole, je pourrais dire: Notre but n'est pas tant d'entreprendre tout, pour que le dernier des mortels prenne conscience de la puissance des arts et des sciences, mais plutôt d'amener nos concitoyens à ne plus se montrer hostiles ni à l'esprit, ni aux problèmes, assez curieux souvent, qu'il peut faire naître, afin qu'ensemble nous leur trouvions des solutions valables: valables pour nous, mais valables aussi pour les autres nations, les plus grandes même, par l'apport de cet élé-

ment indéfinissable qui est une force vive d'action contre toute diminution de la dignité humaine, contre toute humiliation de la personnalité librement éclosée et contre l'abdication des vertus civiques, intellectuelles et morales, grâce auxquelles les nations unies et fortes perdurent.

En plaçant ainsi l'Institut Grand-Ducal, avec ses cinq sections, au centre de nos activités culturelles, pour qu'il prouve, par son existence, vouée au service des arts et des sciences, que, toutes proportions gardées, nous pouvons faire comme les autres, c'est-à-dire conquérir dans le domaine de l'esprit des territoires qui nous agrandiront aux yeux du monde, je ne permets ni au bon sens, ni à l'instinct luxembourgeois de commettre un péché, qui serait mortel, contre le réalisme. Je suis prêt à accepter les conditions — et toutes les conditions — du réel; je tiens à conserver — ou à obtenir — une vue nette du possible et de l'efficace; je tâche, parce que j'en éprouve le besoin, d'unir l'action à la pensée, sans cesser de vérifier l'une par l'autre; je veux, à tout moment et en toute circonstance, donner à mes spéculations un corps ou un objet: du même coup, je réhabiliterai, devant l'opinion publique, l'action conduite par l'esprit et informée par lui, selon une formule chère à mon maître Henri Massis.

Voilà une sorte de profession de foi, faite au nom des tenants de nos arts et de nos sciences. Elle ne s'exprimera pas toujours ainsi, puisqu'elle aime à se manifester à travers des œuvres de quelque nature qu'elles soient, œuvres qui sont les conséquences, parfois immortelles, d'un amour peut-être ulcéré, à peine déclaré, mais presque régulièrement honni, d'une manière ou d'une autre, — ne fût-ce que par l'oubli.

La présentation de la cinquième section de l'Institut Grand-Ducal n'est pour moi qu'un prétexte qui m'a permis de remercier, le plus dignement possible, nos Souverains, en remettant en honneur les travailleurs les plus désintéressés de la nation, en tirant de l'oubli partiel une Fondation qui mérite toute notre sollicitude et en faisant connaître au pays l'idée fondamentale de cette manifestation. En effet, le Haut Protecteur de l'Institut voudrait voir se répéter cette séance académique, afin de lui faire prendre la force et la forme d'une tradition de valeur. Ainsi, les membres auront l'occasion de se sentir soutenus et encouragés en permanence. En toute indépendance, à l'abri de la plupart des soucis matériels, ils pourront persister à garder, à développer, à intensifier et à augmenter le patrimoine inaliénable qui, loin de nous écarter des grandes voies internationales, pour nous retenir dans un splendide isolement, nous intégrera, le plus naturellement du monde, dans cette entité polyvalente et multiforme que nous appelons Europe et Civilisation Occidentale. N'en vivons-nous pas, chaque jour et plus particulièrement en ce moment, la confirmation par l'exemple le plus spectaculaire, grâce aux efforts combinés de la Société Radio-Télé-Luxembourg et de son prodigieux orchestre — à remercier publiquement, l'une et l'autre, de leur aide précieuse et de leur coopération aussi parfaite que spontanément accordée — efforts qui, par le jeu des ondes, nous invitent à nous dépasser

nous-mêmes, intérieurement, en dépassant, par l'action à l'extérieur, nos frontières géographiques?

Le travail qui nous attend, est aussi vaste qu'interminable; toujours, il exigera notre participation au développement de la région la plus arriérée, parce que la plus négligée de la terre: celle de l'âme humaine. »

Après le discours de M. le Ministre Pierre Grégoire, les Présidents des cinq sections de l'Institut Grand-Ducal prirent la parole. Voici le texte de ces diverses allocutions :

Allocution de M. Nicolas Margue, Président de la Section historique :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Lorsqu'après les événements de 1839, qui assurèrent l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg, le roi-grand-duc Guillaume II entreprit d'organiser l'administration de l'Etat reconstitué et de consolider son autonomie en le dotant des attributions et des institutions nécessaires, des hommes particulièrement avisés parmi les intellectuels du pays éprouvèrent le besoin d'explorer le glorieux et mouvementé passé de leur patrie et de porter à la connaissance de tous le résultat de leurs investigations. L'effet immédiat de leurs aspirations était la fondation, dès 1845, de la Société archéologique, laquelle allait devenir, en 1868, la Section historique, la première en date de l'Institut Grand-Ducal.

Par delà le rendement scientifique de leurs travaux, l'activité enthousiaste et désintéressée de ces hommes généreux a eu une influence très salutaire sur l'évolution du sentiment national luxembourgeois, un sentiment qui, à cette époque-là, n'osait encore s'affirmer que très timidement, mais qui s'est singulièrement affermi à travers les épreuves angoissantes et parfois cruelles qui l'attendaient.

Il y a des hommes politiques, des hommes dits d'actions, qui, de temps à autre, se sentent portés à proclamer qu'ils sont hostiles à l'histoire et à tout comportement inspiré par des considérations historiques. Pourquoi cette attitude? Auraient-ils peur du passé, qui est pourtant à l'origine du présent et de tout avenir? Auraient-ils peur d'être pris pour des attardés, des conservateurs? Ce serait se tromper sur le fond, car c'est le progrès seul qui est conservateur; l'immobilisme ou l'opposition aux réformes nécessaires ne peut que préparer les révolutions.

Voilà justement un des enseignements de l'histoire pour qui sait en tirer quelque fruit. Il est avéré que les peuples eux-mêmes n'apprennent rien par l'histoire des peuples, mais les hommes responsables qui les dirigent pourraient et devraient profiter de ses leçons. C'est Goethe qui a raison quand il dit :

„ Wer nicht von dreitausend Jahren
sich weiss Rechenschaft zu geben,
Tappt im Dunkeln, unerfahren,
mag von Tag zu Tage leben. ”

Toutes les sciences par ailleurs, comprennent une partie historique qui, bien que dépassée matérielle-

ment, doit être connue par qui veut progresser. La politique, à son tour, étant la science du possible, est soumise à la même règle et il n'est pas étonnant que des hommes d'Etat qui sont au courant des choses du passé doivent à leur formation historique un élément certain de supériorité.

C'est peut-être une raison parmi d'autres pour que les Etats témoignent leur intérêt à l'avancement des sciences, en y comprenant l'histoire. Le Grand-Duché l'a fait en constituant dès 1868 en Institut Grand-Ducal les trois sociétés savantes qui existaient alors. Il l'a fait pour favoriser leur activité, mais nullement pour entraver la liberté de leurs travaux ni pour soumettre la pensée à une uniformisation totalitaire.

Nous remercions très sincèrement Monsieur le Ministre des Arts et des Sciences d'avoir songé à reprendre et à compléter l'œuvre de 1868. Nos remerciements très respectueux vont à Madame la Grande-Duchesse, protectrice de l'Institut, et à Leurs Altesses royales, qui ont encouragé ce généreux élan et nous font l'insigne honneur d'assister à la séance solennelle de ce jour.

Nous saluons la création de la nouvelle section des lettres et des arts — la dernière, qui aurait pu être la première — et nous adressons une cordiale bienvenue à ses représentants parmi nous. Nous souhaitons un heureux succès à ces travaux, comme à ceux des quatre sections antérieurement existantes. Ce sera pour le plus grand bien de la vie intellectuelle, littéraire, scientifique, artistique de notre cher pays de Luxembourg, qui affirmera ainsi, précisément dans le domaine culturel, sa diversité, son autonomie et son droit à l'existence parmi les nations libres du monde civilisé. »

Allocution de M. Henri Thill, Directeur du Lycée de Garçons Luxembourg-Limpertsberg, parlant au nom de Président et des membres de la Section des sciences naturelles :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues de la Section des Arts
et des Lettres,

La séance d'installation à laquelle nous sommes en train d'assister est un événement attendu depuis que l'Institut Grand-Ducal existe, depuis que le règlement organique de 1868 a établi qu'il est créé à Luxembourg „une Société ayant pour but de cultiver les sciences, les lettres et les beaux-arts”. La Section des Arts et des Lettres, qui est aujourd'hui à l'honneur, parachève donc l'Institut, lui apportant enfin l'extension qui était prévue ou plutôt exigée par ses créateurs, et accroit très visiblement, très décisivement, six années avant son centenaire, le caractère représentatif qui lui est assigné pour servir notre petit pays, à la fois conscient de ses limites et de l'obligation d'affirmer humblement sa présence dans le domaine de l'esprit.

Quand l'Institut naquit en 1868, une année après le Traité de Londres, à un moment où le démantèlement de notre forteresse avait commencé à nous exposer, à nous livrer aux regards scrutateurs et aux

jugements critiques de nos voisins, le professeur Engling, dans son discours d'inauguration, se plut à dire qu'il convenait, „après l'abaissement de nos murs gigantesques” de „rehausser parmi nous l'édifice de la civilisation”. Il me paraît qu'à notre époque, où l'Europe a implanté chez nous ses institutions et ses aspirations, nous sommes plus que jamais exposés à ces regards et à ces jugements et plus que jamais nous devons conséquemment montrer que les domaines culturels ne sont point en jachère chez nous, que nous mettons à leur service toutes les forces dont nous disposons.

Conscient de l'importance particulière que la séance d'aujourd'hui a pour l'Institut et les différents groupes qui l'ont constitué jusqu'à présent, je m'empresse de souhaiter la bienvenue la plus cordiale aux représentants de nos lettres et de nos arts au nom de la Section des Sciences naturelles, physiques et mathématiques, dont j'ai l'honneur d'être en ce moment le porte-parole.

Les sciences ne s'opposent pas aux plaisirs esthétiques. Messieurs les nouveaux sociétaires, nous n'avons donc pas attendu la date du 19 mai 1962 pour apprécier votre activité, pour connaître vos noms et la valeur qui est à attribuer à vos créations, mais c'est à partir d'aujourd'hui que nous serons réunis avec vous dans la même société, dans cet Institut qui, selon son règlement organique, doit permettre aux membres des différentes sections „d'agir de concert, de se prêter un appui mutuel et de soigner davantage les intérêts communs à tous”. C'est cette collaboration, fondée sur une solidarité des lettres, des arts et des sciences qui vient de très loin, qui nous réunira dorénavant quand l'Institut aura à défendre des droits ou à assumer des tâches.

Les membres de la Section des sciences souhaitent tout succès à votre section. Les Muses, dont vous êtes depuis longtemps les féaux, ne manqueront sans doute pas de vous être propices dans vos entreprises de sociétaires de l'Institut Grand-Ducal. »

Allocution de M. le D^r Pierre Felten, Président de la Section des sciences :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Au nom des médecins, médecins-dentistes, pharmaciens et vétérinaires du pays, groupés dans la section médicale de l'Institut Grand-Ducal, j'ai l'honneur et la joie de souhaiter une cordiale bienvenue à la jeune section des Arts et des Lettres qui nous est présentée aujourd'hui dans cette séance solennelle. Jusqu'ici les différentes sections de notre vénérable Institut Grand-Ducal ont peut-être vécu et travaillé un peu à l'écart. Il est vrai que l'étude de l'histoire, des sciences naturelles, de la médecine et des langues n'a trop souvent intéressé que des cercles restreints et on a eu l'impression que le travail laborieux et zélé des sections n'a pas trouvé dans le passé l'auditoire qu'il méritait. Il en sera tout autrement de la nouvelle section des Arts et des Lettres, dont l'activité suscitera un grand intérêt parmi toutes les couches de la population.

C'est pour cette raison que nous félicitons vivement Monsieur le Ministre des Arts et des Sciences pour son heureuse initiative de la création de cette section.

Si je suis bien renseigné l'idée première qui inspirait l'Auguste Fondateur de l'Institut Grand-Ducal était de donner au pays un modeste équivalent pour l'Université qui nous manque.

Au cours des années furent fondées successivement les différentes sections resp. facultés. Trois de ces sections, celle de l'histoire, des sciences naturelles et de la médecine ont déjà fêté leur centenaire. La plus jeune en date, la section linguistique, rejoint maintenant celle des arts et des lettres qui vient de voir le jour en ce mois de mai 1962.

C'est ainsi que le cadre de l'Institut Grand-Ducal est au complet.

Je suis persuadé qu'à la suite de cette séance académique dont l'éclat est rehaussé par la présence de Leurs Altesses Royales et qui marquera une date dans les annales de l'Institut, toutes les sections prendront un nouvel essor.

En tout cas la section médicale, aidée et encouragée par le développement incomparable de la médecine de ces dernières trente années, fera de son mieux pour atteindre les buts qu'elle s'est posés.

Et à sa jeune sœur, la section des Arts et des Lettres, elle adresse en ce jour de faste ces mots souvent répétés, mais qui à cette occasion prennent une réelle signification :

Vivat, Floreat, Crescat ! »

Allocution de M. Joseph Hess, Président de la Section linguistique, de folklore et de toponymie :

« Altesses Royales,
Excellences,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le 21 juin 1936, en présence des sommités scientifiques et politiques du Grand-Duché fut inaugurée dans une salle du Cercle municipal de la Ville de Luxembourg, la Section de Linguistique, de Folklore et de Toponymie, ayant mission de former la quatrième section de l'Institut Grand-Ducal. Le souvenir de la cérémonie d'alors s'intensifie au moment où une cinquième Section, celle des Arts et des Lettres nous est présentée. Au nom de la Section de Linguistique, j'exprime à la Nouvelle-Venue l'assurance de notre confraternité très cordiale, ainsi que nos meilleurs vœux de prospérité à son égard. Il est dans la nature de la similitude entre les objets d'activité de la nouvelle Section et de la nôtre, que le bref voisinage de ce jour d'inauguration et de fête, soit suivi de nombreux contacts à l'avenir.

Altesses Royales, Mesdames et Messieurs,

Dans l'époque bouleversante qui est la nôtre, les progrès matériels ont pris de vitesse l'évolution lente des valeurs spirituelles et morales, et la civilisation occidentale s'en trouve menacée. Soucieux de sauvegarder la primauté du spirituel, d'éviter que l'individu ne soit submergé dans la masse, l'Institut Grand-Ducal ouvre ses portes à des écrivains, des poètes, des peintres, des sculpteurs, des musico-

logues, qui tous cultivent les activités de l'esprit dans un monde qui semble se laisser gagner à l'empire de la matière.

La Section de Linguistique dont j'ai l'honneur d'être le président, pratique notamment comme un devoir patriotique, la codification, dans un dictionnaire, du parler luxembourgeois. On a dit que le langage est à l'âme ce que le sang est au corps. Notre dialecte occupe une position que j'ose dire unique, en tant que langue attitrée de tous les Luxembourgeois à toutes les échelles de leur standard social. Elle fait partie intégrante de notre conscience nationale, qui s'extériorise avec une vigueur passionnée dans sa langue parlée, langue dont les Luxembourgeois ont le monopole. La Section de Linguistique s'évertue à veiller jalousement sur la pureté du langage national, malheureusement sans trop de succès apparent jusqu'à présent. Espérons qu'il nous sera donné de réussir dans la lutte contre le laisser-aller pernicieux de notre parler dont tout le monde chez nous commence à s'effarer, sans pourtant offrir une collaboration efficace à l'instance officielle créée pour maintenir le bon usage du parler de nos devanciers. Il sera édifiant pour nous de nous sentir épaulés par la Section des Arts et des Lettres dans nos efforts, et c'est dans cette perspective que nous offrons notre amitié et notre collaboration à la section nouvelle-venue. »

Allocution de M. Marcel Noppeney, Président de la nouvelle Section des Arts et des Lettres :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mes chers confrères,
Mesdames, messieurs,

C'est au peu enviable privilège de l'âge que je dois l'honneur de prendre à mon tour la parole, et, par un aimable paradoxe, de la prendre au nom de la plus jeune, de la plus récente section de l'Institut grand-ducal.

Indignement, toutefois, j'ai hâte de le dire ! Car, sur les six sous-sections qui composent cette classe nouvelle, laquelle réunit outre des représentants de nos lettres trilingues, ceux, parmi les plus autorisés, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la musique, du théâtre et du cinéma, seule celle des lettres françaises pourrait être, un peu, de ma compétence.

On ne m'en voudra donc pas si je m'inspire surtout d'elles pour ces quelques mots, qui, toutefois, s'appliqueront également aux autres disciplines.

Or, ce grand âge que je viens d'évoquer, m'auto-ri- se, et même m'oblige, à jeter un coup d'œil en arrière.

Certes, je n'entends pas remonter à l'époque, presque préhistorique — car il y a de cela cent seize ans — où un arrêté royal-grand-ducal instituait la „Société pour la Recherche et la Conservation des Monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg”, première pierre de l'édifice sur lequel nous arborons aujourd'hui le „mai” le bouquet final, ni même, plus près de nous, au mois d'octobre 1868, date à laquelle un autre arrêté donnait un

nom à la chose, et créait l'Institut proprement dit. Je n'entends pas non plus rappeler les créations successives des différentes sections, qui, à l'instar de l'Institut de France, constituent l'actuel „faisceau, où sont liées ensemble, comme dit Renan, toutes les productions de l'esprit humain”, mais je me permettrai de dire, d'un mot, comment commença et continua l'œuvre spéciale qui, aujourd'hui, s'achève :

A la veille de ce siècle — j'en parle savamment — le désintéressement à la fois du public et de l'Etat à l'endroit de la production purement littéraire et artistique, était total. L'idée de reconnaître officiellement le droit à l'expression esthétique de la pensée, ne venait à aucun de nos gouvernements. Le peuple estimait ridicule qu'un Luxembourgeois s'avisât de vouloir écrire, peindre, sculpter, bâtir. Le livre, en réalité, était à l'index. La musique, le théâtre, un peu moins mal partagés, parvenaient parfois à arracher au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, quelques menus subsides. Vers 1890, la peinture et la sculpture avaient été avantagées d'un prix annuel de 250 francs-or, fondé par le grand-duc Adolphe, qu'avait étonné le manque d'intérêt officiel à l'égard des arts et des artistes locaux. Mais quiconque s'avisait de manier la plume, était plutôt considéré comme un amateur à l'esprit dérangé ou comme un repréhensible parasite.

C'est ainsi que la première édition du „Rénert”, en 1872, depuis si souvent réédité, ne trouva, sur un tirage de 300 exemplaires, que 12 acquéreurs. Vingt ans après, le successeur de l'imprimeur fut obligé par manque de place, de faire pilonner les 250 exemplaires qui encombraient encore ses caves...

C'est seulement avec l'arrivée au pouvoir de M. Mathias Mongenast que le Gouvernement commença à prêter une plus bienveillante attention aux productions littéraires, en trois langues, émanant d'auteurs luxembourgeois, et se mit à contribuer, par l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires, à la diminution des charges qu'entraîne le compte d'auteur. Méthode de publication qui, d'ailleurs, continue toujours à être appliquée, car l'intérêt, éprouvé par notre public intellectuel pour la „chose littéraire”, ne va guère de pair avec la sollicitude gouvernementale. Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, l'élan était donné. Il ne devait plus se ralentir. C'est à peine si l'arrêta un moment la première guerre mondiale. Immédiatement après, Monsieur Bech, directeur général de l'Instruction publique, reprit, en l'amplifiant, le geste généreux de son prédécesseur. Monsieur Nicolas Margue, qui lui succéda, fit de même à son tour. Mais il devait appartenir à mon regretté ami, Pierre Frieden, ministre de l'Éducation nationale, lui-même grand humaniste et parfait écrivain, instigateur des premiers prix littéraires officiels, de faire preuve, à l'égard de la littérature, d'un intérêt tel, que, pour la première fois, les écrivains luxembourgeois des trois langues, éprouvèrent le sentiment qu'ils appartenaient, eux-aussi, à l'élite intellectuelle...

Toutefois, c'était à l'actuel ministre des Arts et des Sciences, Monsieur Pierre Grégoire, lui, également, un de nos meilleurs écrivains bilingues, qu'il était réservé d'accorder aux Arts et aux Lettres la

consécration suprême, en complétant l'Institut grand-ducal par l'adjonction d'une cinquième classe, porteuse de ce nom prestigieux.

Les Lettres, par moi voix, lui en sont particulièrement reconnaissantes.

Et ici, je ne puis m'empêcher de faire, par-dessus les âges, ce rapprochement: Richelieu, le plus grand des ministres du Royaume de France, plaça l'Académie, amorce de l'Institut, et qu'il venait de créer, sous l'égide de Louis XIII. C'est sous celle

d'un descendant, en droite ligne, de ce grand roi, que le ministre Grégoire place, aujourd'hui, la cinquième et dernière classe de l'Institut luxembourgeois: On ne saurait imaginer de plus favorables auspices.

Aussi ai-je à cœur de remercier, au nom des écrivains luxembourgeois en leur ensemble, un prince protecteur, un ministre fondateur, et tous ceux, ici présents, qui ont bien voulu, par leur présence, les assurer de leur intérêt et de leur sympathie. »

La 14^e Foire Internationale de Luxembourg

Le 24 mai 1962 a été inaugurée la quatorzième Foire Internationale de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière. Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette cérémonie on remarquait les Membres du Corps diplomatique, les représentants des Institutions des Communautés Européennes, le Président, le Vice-Président et les membres du Gouvernement luxembourgeois, le Président honoraire et le Président de la Chambre des Députés, Monseigneur l'Evêque de Luxembourg ainsi que de nombreuses personnalités de la vie publique et du monde industriel, financier, économique, commercial et artisanal.

Cette année les exposants de trente-trois pays étrangers participaient à la Foire Internationale, dont 549 exposants de la République Fédérale d'Allemagne (511 en 1961), 379 exposants luxembourgeois (303 en 1961), 253 exposants de Belgique (230 en 1961) et 195 exposants de France (175 en 1961). Le total des exposants s'élevait à 1639.

Six pays participaient officiellement à la 14^e Foire Internationale de Luxembourg, à savoir: la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes et la Suisse.

Le président du Conseil de Gérance de la Foire Internationale de Luxembourg prononça la première allocution au cours de laquelle il souhaita la bienvenue à Leurs Altesses Royales et aux personnalités luxembourgeoises et étrangères.

M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, prononça ensuite le discours suivant:

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La Haute Autorité remercie les organisateurs de la 14^e Foire Internationale de Luxembourg de l'avoir conviée à cette séance solennelle d'inauguration, en cette année jubilaire du Traité de Paris qui a institué la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et par là, a donné un démarrage en profondeur à l'intégration européenne. C'est en effet le 23

juillet 1952 que le Traité C.E.C.A. est entré en vigueur et c'est le 10 août 1952 que la Haute Autorité s'est installée à Luxembourg pour y poursuivre son travail dans l'application du Traité.

Ces anniversaires nous permettront de jeter dans quelques mois un regard critique circonstancié sur tout le travail accompli, générateur de réalisations et d'espoirs d'avenir.

On pourra dire alors que l'évolution des faits a correspondu aux espoirs qui l'avaient fait naître, et que la mise en commun de la production européenne du charbon et de l'acier sous une autorité supranationale a provoqué un courant irréversible vers l'intégration économique totale de l'Europe et jeté les bases de son union politique. Mais cette mission historique, la C.E.C.A. n'a pu l'accomplir que parce qu'elle a pu faire la preuve de sa raison d'être et de sa vitalité, et qu'elle a pu rapporter les preuves que dans les secteurs de son action propre elle a pu contribuer à l'expansion économique et au progrès social dans nos pays.

Dans l'industrie sidérurgique et grâce à une situation conjoncturelle favorable, grâce aussi à l'effort admirable des producteurs, la mise en œuvre des moyens du Traité a rapidement pu porter ses fruits. La production d'acier brut des pays de la Communauté est passée de 42 millions de tonnes en 1952 à 73 millions de tonnes en 1961, soit une augmentation de 75%, avec un rythme d'accroissement plus élevé que dans la plupart des autres pays producteurs d'acier.

Pendant cette même période, la Haute Autorité a pu mettre à la disposition des entreprises de la Communauté des prêts à des taux d'intérêts avantageux pour plus de 15 milliards de francs et financer ainsi des investissements industriels portant sur plus de 50 milliards de francs.

En matière de transports, la Haute Autorité a pu, par l'établissement de tarifs directs internationaux, réaliser des abaissements substantiels des tarifs ferroviaires, ce qui a abouti à alléger notablement les frais de transport pour l'approvisionnement de nos usines en coke sidérurgique des bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle.

Dans le domaine social, il y aura lieu de relever, en dehors de l'encouragement à la formation professionnelle et des recherches sur la médecine du travail et la sécurité du travail, l'aide au financement de la construction de plus de 56.000 logements ouvriers, et les crédits mis à la disposition de la réadaptation de 130.000 ouvriers touchés par la fermeture ou la transformation d'entreprises pour les réadapter à des emplois nouveaux et leur assurer ainsi la continuité de leur emploi.

Il y aura lieu encore de relever que l'établissement du marché commun de l'acier, en supprimant les frontières entre les six pays, a fait plus que tripler les échanges de produits sidérurgiques à l'intérieur de la Communauté.

Constatons simplement ici que pour notre pays, notre sidérurgie vit ainsi s'ouvrir à elle un vaste marché intérieur de 170 millions d'habitants qui la met à l'abri des fluctuations conjoncturelles sur les marchés mondiaux. En 1951, nos usines vendaient 58% de leur production dans les pays tiers et seulement 42% dans les pays membres de la Communauté. Actuellement, la tendance est renversée : la Communauté est devenue cliente pour 67% de la production sidérurgique luxembourgeoise, 33% seulement étant exportés vers les pays tiers. Ce fait équivaut à un rapprochement géographique de nos zones de vente et constitue une évolution spectaculaire dans l'orientation nouvelle de nos débouchés d'aciers laminés.

L'expérience positive de la C.E.C.A. a donné naissance à la relance de Messine et à l'établissement de deux nouvelles Communautés européennes, celle du Marché Commun et de l'Euratom, qui continuent dans un cadre plus large l'œuvre d'intégration commencée dans les domaines du charbon et de l'acier.

Et depuis, la Communauté du Marché Commun brûle les étapes : qu'il s'agisse de l'accélération du désarmement douanier (au 1^{er} juillet les tarifs douaniers entre les pays membres auront été baissés de 50%), qu'il s'agisse de l'institution d'un tarif extérieur commun aux frontières des six pays et de l'établissement d'une politique agricole commune, préparant la seconde étape du marché commun qui renforcera les pouvoirs de décision de la Communauté, l'Europe des Six s'affirme et se concrétise chaque jour davantage.

L'idée européenne jette ainsi son emprise sur la politique des pays tiers et devient un véritable pôle d'attraction.

La Grande-Bretagne qui, par deux fois, s'était abstenue de se joindre à nous, vient de demander son adhésion aux trois Communautés européennes. Dans son sillage, le Danemark, l'Irlande et la Norvège veulent à leur tour être membres à part entière des Communautés européennes. La Suède, la Suisse et l'Autriche cherchent une formule d'association dans le maintien d'une politique de neutralité à définir pour chacune d'elles dans les obligations des Traités européens. Le Portugal et l'Espagne, après la Grèce et la Turquie, cherchent à leur tour une association avec les Communautés européennes.

Et tandis que le continent européen s'achemine ainsi vers un destin unifié, une nouvelle adaptation s'impose dans les relations avec les pays tiers et les autres continents.

Les relations des pays du Commonwealth britannique avec l'Europe élargie par l'adhésion de la Grande-Bretagne sera un des problèmes des plus délicats des négociations en cours. L'association des pays africains actuellement compris dans le Traité de Rome pose le problème d'y associer également certains territoires d'outre-mer du Commonwealth britannique. Et la possibilité qu'un vaste marché commun de quelque 300 millions d'habitants substantiellement intégré puisse s'établir sur le continent européen, pousse les autres pays du monde entier à prévoir à leur tour une adaptation de leurs relations économiques aux conditions nouvelles de l'Europe nouvelle. Les Etats-Unis se préparent ainsi à une politique commerciale nouvelle, entraînant, dans les mêmes réflexions, les pays de l'Amérique latine.

Si nous nous réjouissons de voir ainsi s'élargir le cercle de nos amis, si nous nous efforçons de les accueillir dans les meilleures conditions possibles, nous nous rendons bien compte aussi qu'un élargissement si vaste de la coopération économique internationale placera les Communautés Européennes devant des problèmes complexes et parfois difficiles.

Si des périodes d'adaptation sont nécessaires et des solutions transitoires inévitables, le but final de l'intégration ne pourra jamais être perdu de vue.

Ce qu'il faut surtout éviter dans les tractations qui ne commencent qu'à s'ébaucher, c'est que cette grande entreprise de l'unité européenne ne se dilue dans des formules sans efficacité par lesquelles trop d'intérêts individuels pourraient empêcher la décision commune qui puisse répondre à l'intérêt commun.

Une garantie d'avenir est certes le fait que tous les intéressés sont d'accord que les adhésions aux Communautés existantes se feront dans le respect des principes et des dispositions des Traités existants. C'est ainsi que les pouvoirs institutionnels de ces Traités seront maintenus et resteront susceptibles de se consolider et de s'étendre pour assurer l'évolution communautaire de l'Europe.

L'élargissement se fera dans l'effort commun des pays européens vers une organisation plus forte de leur propre évolution économique et sociale, condition indispensable d'une ouverture en progrès vers d'autres pays et d'autres continents.

Cette idée de l'intégration européenne est née dans une certaine atmosphère de crainte de la politique internationale. Mais elle serait née sans cela, car elle répondit aux besoins économiques de ce monde nouveau dans lequel de grands blocs économiques, tels les Etats-Unis et l'U.R.S.S., peuvent exploiter de vastes marchés intérieurs dans l'évolution du progrès technique et aux meilleures conditions de productivité par des productions de grande série, dont les débouchés sont assurés par l'existence même de leurs grands marchés.

Les moyens de communication modernes ont rapproché les peuples et accentué leurs relations com-

merciales. Le progrès technique a d'autre part démontré la nécessité de l'effort commun. Le facteur communautaire s'impose ainsi tout naturellement et tout fatalement à l'action des hommes. Il mène, d'après le mot d'un philosophe moderne, par plus d'organisation à plus de synthèse et d'unité.

Il crée ainsi, par la création de vastes régions du globe terrestre, le préalable nécessaire à la coexistence pacifique des hommes du monde entier. L'intégration européenne, œuvre essentiellement et principalement œuvre de paix, n'a pas d'autre but et d'autre ambition.

L'intégration européenne marque le point de départ d'une transformation substantielle des relations économiques des pays du monde entier.

Nous vivons peut-être la période la plus révolutionnaire de l'histoire de l'humanité.

Les progrès fantastiques de la science et de la technique apportent jour par jour une transformation profonde aux conditions de production, aux échanges économiques et aux conditions sociales des peuples de la terre.

Mais, pendant que l'accroissement de la productivité et les conditions de concurrence apportent aux pays d'Occident une amélioration continue de leur niveau de vie, deux tiers de l'humanité restent plongés dans la misère et dans la faim. On dit avec raison que c'est là le drame du siècle. Ce drame peut s'accroître encore davantage par la vertigineuse prolifération de la race humaine. De 3 milliards d'hommes aujourd'hui, la population de la terre passera à 6 milliards en l'an 2.000, et cette évolution démographique sera la plus forte dans les pays sous-développés.

C'est à ce problème de la misère dans le monde que la seconde moitié de notre siècle doit trouver une solution dans une coopération pacifique de tous les peuples. Et l'humanité ne pourra consolider la paix mondiale qu'à condition d'assurer aux hommes des pays les moins favorisés des conditions de vie et de dignité humaine qui les rapprochent des pays les plus évolués et les mettent à leur niveau.

Le problème de la paix du monde est ainsi avant tout un problème social de caractère universel. L'avenir de l'humanité, la paix du monde dépend de la solution à ce problème crucial.

Ce sera la fierté des Communautés européennes de s'être, dès le début, penchées sur ce problème et d'y apporter tous les concours matériels et scientifiques dont elles seront capables. »

Après le discours de M. Albert Wehrer ce fut M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques, qui s'adressa à Leurs Altesses Royales et aux invités d'honneur. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de M. le Ministre Paul Elvinger :

« Altesses Royales,

Je suis heureux de pouvoir Vous exprimer devant les représentants les plus qualifiés de l'Economie Nationale — et aussi devant nos hôtes distingués —, l'hommage de notre reconnaissance pour l'intérêt actif que Vous avez témoigné à nos initiatives, pour l'aide directe si précieuse que la Maison Souveraine a bien voulu apporter à nos efforts d'expansion.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'économie de notre pays a été caractérisée par la lenteur relative du rythme de la croissance économique, par l'état permanent du plein-emploi et par la persistance du caractère monolithique de la structure industrielle.

Ces déficiences n'ont pas empêché un certain accroissement de la productivité et un relèvement concomitant du niveau de vie. Néanmoins la nécessité de parvenir à un rythme plus rapide de croissance économique a fini par devenir évidente dans un monde en expansion continue.

Tout en reconnaissant que les moyens d'expansion d'un pays déjà fort développé sont limités, le Gouvernement s'est attelé à la double tâche d'accélérer la croissance économique, d'élargir et de diversifier la structure industrielle, en tenant compte des particularités de notre marché du travail.

Quels sont les efforts qui ont été faits, quelles sont les mesures qui ont été prises pour avancer dans les deux directions ?

J'ai reçu il y a une quinzaine de jours une délégation de commerçants, d'artisans et d'industriels, qui ont exprimé des appréhensions devant certains aspects de l'intégration européenne, notamment dans les domaines de l'agriculture, des salaires, de l'établissement, de la fiscalité.

Cette démarche m'a fourni l'occasion d'attirer l'attention de mes interlocuteurs sur ce qui a été depuis trois ans la politique du Gouvernement en vue de provoquer une relance économique. Si vous voulez, nous allons ensemble recomposer rapidement le tableau des mesures prises.

C'est par la loi du 7 août 1959 dite de la „petite réforme fiscale” et par la loi budgétaire de 1960 que fut introduit le dégrèvement fiscal en faveur des investissements nouveaux en matériel et outillage productifs, première initiative en vue de provoquer un renouveau économique.

La loi budgétaire de 1961 a reconduit — plus généreusement encore — les possibilités de déduction sur le bénéfice commercial, afin d'encourager davantage les entreprises artisanales et industrielles dans leurs efforts d'investissements.

L'exercice 1960 a vu apparaître pour la première fois un crédit spécial devant permettre de réduire les coûts de certains crédits utilisés pour l'amélioration de l'équipement industriel, artisanal, commercial et hôtelier.

Ce crédit spécial, mis en œuvre par la technique de la ristourne d'intérêts, fut augmenté proportionnellement en 1961 et 1962.

Dans la même conception, le taux d'intérêt pour les crédits d'équipement fut ramené à 4% à partir de janvier 1961. La petite et moyenne industrie, l'artisanat et l'hôtellerie ont ainsi eu la possibilité de réaliser des investissements avec une plus large facilité, à des taux de 3% et même — inférieurs.

Ces mesures de promotion économique ont été complétées en 1961 par de nouveaux moyens budgétaires, favorisant l'acquisition et l'aménagement de

terrains et bâtiments industriels et facilitant la réadaptation et la formation professionnelle de la main-d'œuvre des entreprises reconverties ou nouvelles.

Toutes ces dispositions devaient constituer autant d'anticipations sur le projet de loi-cadre.

Des instruments nouveaux furent forgés pour notre économie au cours de ces dernières années.

La loi du 19 mai 1961 sur la vente à tempérament a réformé et assoupli la réglementation surannée existante. Elle répond à sa double fonction économique qui est de promouvoir la vente en actualisant la demande, tout en protégeant le consommateur.

La Chambre a voté le 15 novembre 1961 la loi portant création d'un Office du Ducroire, comblant ainsi une lacune douloureusement ressentie dans le passé par notre industrie exportatrice.

Notre législation sur la lettre de change et le billet à ordre fut modernisée par la loi du 8 janvier 1962. Les milieux commerciaux et bancaires ont salué l'unification du droit des effets de commerce, qu'ils avaient attendue depuis un quart de siècle.

Et nous voici au mois de mai 1962 qui voit la consécration définitive de deux grands projets.

Il y a quinze jours, le 9 mai 1962, la Chambre a voté en deuxième lecture par 49 voix contre deux, le projet de loi ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures, en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion.

Et le 10 mai 1962, le Parlement a voté définitivement le projet de loi ayant pour objet de déterminer les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions, ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises.

Par la loi-cadre et par la loi d'établissement et d'accès à la profession, le Gouvernement a ouvert à nos industriels, artisans et commerçants de nouvelles voies, qui doivent leur permettre de trouver leur place dans l'économie intégrée de l'Europe.

Au moment du vote de la loi-cadre, j'ai exprimé à la Chambre le vœu ardent que les milieux intéressés étudient cette législation de près et utilisent toutes les possibilités d'aides y prévues, qu'ils prennent conscience que même les dispositions fiscales de la loi-cadre ont été conçues comme instruments d'une politique d'investissement et de stimulation.

Que faut-il espérer de ces dispositions, de ces innovations, de ces lois ? Que nos chefs d'entreprises auront la possibilité de se créer une position de compétition égale à celle dont bénéficient leurs concurrents étrangers, grâce aux nouveaux mécanismes d'aides de la loi-cadre et qu'ils prendront leur part dans le renouveau économique qui se dessine dans le pays par l'apparition de nouvelles industries.

Nous assistons à Clervaux, cité ardennaise sans véritable passé industriel, au commencement des travaux de terrassement et d'infrastructures pour l'établissement de la Cleveland Crane comportant un investissement de 80 millions de francs.

Nous apprenons qu'à Diekirch la construction du premier hall de fabrication de la Commercial Hydraulics de Youngstown/Ohio, touche à sa fin et que déjà une extension du projet initial a été décidée.

A Ettelbruck, où la Société Heintz van Landewyck vient d'entamer les travaux de nivellement du terrain pour y construire une nouvelle fabrique de tabacs, la firme anglaise No Nail Boxes a repris les bâtiments Sola et confectionne depuis le début de janvier dernier des emballages spéciaux.

A Steinsel, les bulldozers creusent actuellement les fondations de la fabrique de produits abrasifs, que Bay State Corporation de Westboro-Massachusetts y construira avec un investissement de plus de 60 millions de francs.

A Wiltz, la S. A. Cirfoil de Bordentown-New Jersey est sur le point de terminer ses installations qui produiront sous peu des circuits électriques imprimés.

Dans des bâtiments entièrement transformés de l'ancienne tannerie Idéal, la société Euroflor et la société des Peausseries Ardennaises ont fait débiter leurs nouvelles fabrications de produits plastiques et de peaux de chamois. Ces deux entreprises emploient plus de 200 personnes, soit la plus grande partie du personnel de l'ancienne tannerie.

Le fait que la Société Good Year exécute depuis quelque temps d'importants travaux d'agrandissement de l'usine de Colmar Berg, dont le coût s'élèvera à 335 millions de francs, nous remplit de fierté. En portant sa production dès 1963 à 5.300 pneus par jour, Good Year démontre qu'elle a confiance dans notre pays et elle prouve que le climat économique et social du Luxembourg permet des expansions spectaculaires.

Enfin Messieurs, les plus avertis d'entre vous n'ignorent pas que depuis quelques mois, une des plus importantes sociétés chimiques du monde a établi des contacts avec le Gouvernement en vue de la construction d'une usine dans le Grand-Duché; le Gouvernement n'épargnera aucun effort pour rendre ce projet réalisable.

Quoi qu'on en dise, nos ressources en main-d'œuvre indigène ne sont pas épuisées. Une enquête officieuse récente a établi que dans le district de Diekirch plus d'un millier de personnes ont déclaré vouloir accepter un emploi. Que nous le voulions ou non, l'intégration économique en cours provoquera, notamment dans le secteur agricole, des changements de structure et rendra disponible une main-d'œuvre potentielle, à laquelle les responsables devront donner la possibilité de trouver un emploi rémunérateur, sans que ces travailleurs soient obligés de quitter les campagnes.

On connaît dans les pays évolués une tendance très nette: Ce n'est plus l'ouvrier qui va vers l'usine, c'est l'usine qui se rapproche de l'ouvrier.

Le problème de la mobilisation de nos ressources en main-d'œuvre est en grande partie un problème de transports, de création de bonnes communications à des prix abordables.

Dans l'examen des faits et signes caractéristiques d'une amélioration de l'ambiance économique, je

dois relever finalement que notre plus importante société sidérurgique envisage l'augmentation de ses capacités de production. Dans son rapport annuel publié fin avril dernier, l'Arbed — après avoir rappelé que jusqu'ici sa politique visait moins l'augmentation de la production que l'amélioration des produits — déclare qu'elle a réexaminé sa position et qu'elle étudie les moyens de relever la capacité de ses usines.

Ces faits et ces signes permettent de croire que la période de stagnation que nous avons traversée, sera relayée enfin par une période de croissance accélérée, que l'avenir du secteur privé peut être envisagé avec plus de confiance et même avec optimisme.

Cependant les réalisations dont je viens de parler ne nous autorisent pas à marquer un temps d'arrêt. Dorénavant la mise en application de la loi de relance économique demandera toute l'attention du Gouvernement.

Celui-ci est décidé de poursuivre l'action engagée et il entend la poursuivre par la mise en œuvre d'une politique concertée.

Un mot a fait fortune, celui de planification.

Entendons-nous bien. L'économie de marché qui est la nôtre, est incompatible avec une économie centralisée à outrance. Je reste sincèrement attaché aux principes de l'économie de marché comportant le libre choix des agents économiques, la direction responsable des unités de production, l'initiative et le goût du risque, qualités essentielles de l'entrepreneur indépendant.

Si nous parlons planification nous ne songeons ni à un centre directeur investi de tous les pouvoirs, ni à une programmation rigide et collective. Mais nous avons en vue une politique supposant la collaboration confiante et efficace entre l'administration, les organisations professionnelles et le secteur privé.

C'est de cette façon qu'une coordination indispensable pourra être établie, qui nous permettra de nous atteler avec des chances réelles de succès à quelques problèmes fondamentaux qui restent à résoudre et que nous connaissons si bien.

Le mot magique pour notre situation économique présente, c'est la coordination.

Cette coordination doit donner à nos efforts cette orientation unique, qui s'impose clairement à tout observateur objectif de la situation de l'économie luxembourgeoise dans ce marché commun dont la réalisation ne cesse de s'accélérer.

Vivant de nos exportations, nous devons nous réjouir plus que quiconque de l'élargissement des débouchés par l'intégration européenne. Ce n'est pas dans un repli protectionniste que l'économie de notre pays, ou même certains secteurs pourront trouver leur salut. Tous doivent s'apprêter à affronter une concurrence plus ardue, mais aussi s'attendre à voir s'ouvrir devant eux un marché plus vaste, des possibilités d'écoulement nouvelles. Seuls les produits qui se présentent le plus avantageusement au point de vue qualité et prix auront la chance de trouver des débouchés.

Dès lors l'orientation générale que devra prendre la coordination de nos efforts est clairement dessi-

née : c'est vers l'affermissement et l'accroissement de notre compétitivité que devront tendre tous nos efforts.

Que notre enseignement professionnel forge des jeunes actifs et dynamiques, qui auront le goût du risque plus que celui d'une quiétude béate, qui sauront se prévaloir de l'avantage immense que leur assure leur bilinguisme natif. Que cet enseignement ne s'arrête pas à 18 ou 20 ans, mais qu'à notre époque d'où tout immobilisme est exclu, il accompagne pendant toute leur vie les agents actifs de la vie professionnelle.

Que notre économie des transports se considère comme soumise aux dures lois de la concurrence et qu'elle s'attache à mettre à la disposition des utilisateurs des services de haute qualité à des prix compétitifs.

Que l'agriculture reconnaisse à son tour qu'elle ne saurait échapper à l'évolution qui est en train de s'accomplir et qui demande à elle aussi des efforts de concentration et de spécialisation, afin d'adapter ses produits au point de vue de la qualité et du prix aux nouvelles conditions du marché.

Plus encore que par le passé, l'opinion publique doit être sensibilisée sur ce point essentiel pour notre avenir.

C'est du maintien et du renforcement de notre compétitivité que dépendra notre bien-être, voire notre survie.

Mais je me rends compte que je m'éloigne de l'objet principal de cette cérémonie, c'est-à-dire l'ouverture de la 14^e Foire Internationale de Luxembourg.

Cette manifestation d'envergure, qui s'enrichit d'année en année par la participation massive d'exposants étrangers et luxembourgeois, est le reflet d'une activité économique intense.

106 exposants nouveaux sont venus se joindre aux 1500 participants de 1961. N'est-ce pas là une manifestation de confiance dans l'économie luxembourgeoise et ses possibilités d'expansion ? Ce résultat flatteur s'explique sans doute aussi par le niveau de vie et le pouvoir d'achat élevés de notre population.

Lieu de rencontre idéal de l'offre et de la demande, la Foire Internationale permet de confronter et de juger non seulement les produits exposés, mais aussi les idées, les résultats, les perspectives à court et à long terme. Souhaitons que tous en tirent une expérience profitable et que le rayonnement de la Foire de Luxembourg aille en s'intensifiant.»

Voici le texte de l'allocution prononcée ensuite par M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, Président d'honneur de la Foire Internationale de Luxembourg :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Un de mes devoirs les plus agréables et dont je m'acquitte chaque année avec un plaisir renouvelé, est d'assister à la séance inaugurale de la Foire Internationale de Luxembourg et d'y prendre brièvement la parole.

L'aspect économique, social et politique de la Foire ayant été développé par les orateurs qui m'ont précédé de façon brillante avec leur compétence habituelle — dont je tiens à les féliciter — il me reste le privilège et le grand honneur de présenter les saluts et les remerciements de la Ville de Luxembourg à tous qui contribuent à l'épanouissement de cette prestigieuse entreprise.

Partout dans notre chère patrie, où il y a des manifestations d'une certaine envergure, soit culturelles, soit sportives, soit économiques, LL.AA.RR. sont présentes. Elles s'intéressent à tous et à tout, trouvant pour chacun un mot aimable et attentif.

Aujourd'hui à nouveau, en assistant à la présente séance, LL.AA.RR. ont daigné rester fidèle à cette tradition. Leur geste nous touche infiniment, et pour cet encouragement et cette marque de sympathie, nous Vous prions AA. RR. d'agréer les sentiments de profonde reconnaissance et d'indéfectible attachement des personnalités officielles et de tous les participants.

L'hommage de nos saluts et de nos remerciements va ensuite à MM. les Ministres ici présents, aux autorités, à nos hôtes de marque étrangers; jamais ils n'ont lésiné à donner leur entier et précieux appui à la Foire Internationale de Luxembourg.

Mais il va également aux éminentes personnalités de notre vie économique et industrielle, qui par leur intelligence et leurs connaissances professionnelles, ont si largement contribué à forger la richesse et le bien-être du pays.

Je ne voudrais pas manquer d'adresser aussi un mot de remerciements au Conseil de Gérance de la Foire, qui sous l'impulsion d'économistes avisés et de réalisateurs hardis et dynamiques, ne pouvait manquer de mener leur entreprise de succès à succès, à un rayonnement considérable.

Finalement je présente mon sincère et cordial salut de bienvenue à tous les exposants, à tous les participants, venus de plus en plus nombreux à Luxembourg, pour y faire, dans une compétition pacifique, montre de la qualité de leurs activités économiques et commerciales. Nous les remercions d'être venus si nombreux car leur participation est pour nous une douce satisfaction et une preuve péremptoire de la vitalité de notre foire.

Que tous trouvent de nouveau cette année-ci la réalisation de leurs espérances légitimes; que tous

aussi restent ou deviennent de fidèles et enthousiastes habitués de la Foire Internationale de Luxembourg.

Les foires d'ailleurs ont dans le grand processus économique d'aujourd'hui leur rôle propre et essentiel. La présence à une foire est devenue pour tout producteur comme pour tout distributeur une nécessité inéluctable, un élément déterminant de son organisation commerciale.

Mais il y a plus. En dehors du facteur économique il y a le facteur humain. Les foires, notamment celle de Luxembourg, bourdonnante ruche internationale, aident les hommes à mieux se connaître, à s'estimer, à fournir ainsi des apports constructifs hautement appréciables à l'œuvre du rapprochement entre les peuples et de la détente mondiale.

L'année prochaine, 1963, permettez-moi de vous le rappeler, est l'année du Millénaire de la Ville de Luxembourg. Le Comité de Gérance de la Foire m'a fait part de son intention de donner à sa 15^e Foire Internationale qui se tiendra dans le cadre des fastes du Millénaire un cachet spécial et une importance toute particulière.

Puis-je vous prier d'appuyer cette généreuse initiative en participant bien nombreux à la „Foire du Millénaire 1963”, et de contribuer de toutes façons à lui donner l'éclat qu'il convient. Je vous en remercie d'avance.

Dans ma qualité de Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et de Président d'Honneur du Comité de la Foire, je déclare ouverte la 14^e Foire Internationale de Luxembourg. »

A l'issue de la cérémonie d'inauguration Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, suivies des invités d'honneur, visitèrent en détail les différents stands de la Foire Internationale.

A 13 heures un déjeuner réunissait les personnalités luxembourgeoises et étrangères sous la présidence de M. Victor Bodson, Président du Comité de Patronage de la Foire Internationale de Luxembourg. Au cours du déjeuner M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, porta un toast à la santé des Chefs d'Etat représentés à la Foire Internationale. S. Exc. M. James W. Wine, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, répondit en portant un toast à la Santé de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse et des Membres de la Famille grand-ducale.

La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Athènes

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa session ministérielle ordinaire de printemps à Athènes du 4 au 6 mai 1962, avec la participation des ministres des Affaires étrangères des pays membres et des ministres de la Défense, ces derniers se sont également réunis séparément le 3 mai.

Au cours de leur examen de la situation internationale, les ministres ont discuté du désarmement et

du problème de l'Allemagne et de Berlin. En outre, les ministres ont fait diverses déclarations sur des questions qui présentaient un intérêt particulier pour leur pays.

En attendant l'évolution de la situation à la Conférence de Genève, le Conseil a réaffirmé qu'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace constituait le meilleur moyen

d'assurer, de façon durable, la paix et la sécurité dans le monde entier. Il a pris note avec satisfaction de la position prise par les puissances occidentales à Genève en vue d'atteindre ce but et a souligné l'importance et l'urgence qu'il y avait à parvenir à un accord.

Le Conseil a examiné la question de Berlin à la lumière des engagements fondamentaux de l'O.T.A.N. à cet égard. Il a fait le point des derniers développements de la situation y compris les conversations exploratoires en cours avec l'Union Soviétique. A cette occasion, il a réaffirmé son attachement aux principes énoncés dans sa déclaration du 16 décembre 1958 au sujet de Berlin.

Le Conseil a noté les progrès réalisés vers une coopération plus étroite entre les pays membres dans l'établissement de la politique de défense de l'Alliance. A cet égard, les ministres ont accueilli favorablement la confirmation donnée par les Etats-Unis que ceux-ci continueraient à tenir à la disposition de l'Alliance les armes nucléaires nécessaires à sa défense et se concerteraient avec leurs alliés au sujet des plans de disposition de base à adopter pour ces armes. En outre, les gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont tous deux donné la ferme assurance que leurs forces stratégiques continueraient à pourvoir aux besoins de la défense, en ce qui concerne les menaces contre l'Alliance, qui excéderaient les possibilités d'action des forces affectées à l'O.T.A.N.

Pour que tous les pays membres puissent participer pleinement aux conversations relatives à la politique de défense nucléaire, il a été décidé d'instituer une procédure spéciale qui leur permettra d'échanger des informations au sujet du rôle des armes nucléaires dans la défense de l'Alliance.

L'O.T.A.N. est une alliance défensive et il doit être clairement établi qu'en cas d'agression elle défendra ses membres par tous les moyens nécessaires. Le Conseil a étudié les mesures que les pays membres auraient à prendre, collectivement et individuellement, dans les diverses circonstances où l'Alliance pourrait être contrainte de recourir à ces moyens de défense nucléaire.

Le Conseil a constaté les progrès accomplis par l'Alliance au cours des douze derniers mois dans son effort de défense, notamment en ce qui concerne les améliorations quantitatives et qualitatives apportées aux forces des pays membres réservées pour affectation ou affectées à l'O.T.A.N.

Les ministres ont noté avec satisfaction que les Etats-Unis avaient déclaré qu'ils affectaient des sous-marins « Polaris » à l'O.T.A.N.

Le Conseil a la conviction que, si l'Alliance veut être en mesure de faire face aux menaces de tous ordres qui peuvent être dirigées contre sa sécurité, l'équilibre à maintenir entre les forces classiques et nucléaires doit faire l'objet d'un examen permanent. La contribution des pays membres aux forces équilibrées qui doivent assurer la défense de l'O.T.A.N. au cours des prochaines années, sera étudiée dans le cadre de l'examen triennal déjà commencé. Le Conseil prévoit l'étude d'un rapport sur cette question à sa prochaine session en décembre.

A la réunion séparée qu'ils ont tenue le 3 mai, les ministres de la défense ont examiné et approuvé un rapport du comité d'armements qui passait en revue les progrès accomplis depuis leur réunion d'avril 1960, en ce qui concerne la répartition des efforts en matière de recherche, mise au point et production d'armements, et contenait un certain nombre de recommandations visant à améliorer cette coopération. Ils ont constaté que, malgré certaines difficultés initiales, le programme de coopération avait pris un bon départ. De nombreux efforts devront maintenant être accomplis pour progresser dans cette voie. Pour obtenir de cette coopération des résultats plus rapides, les ministres ont décidé de créer, à un échelon élevé, un groupe de travail qui étudiera l'organisation actuelle et présentera, à la réunion ministérielle de décembre 1962, des recommandations sur toutes les améliorations nécessaires pour parvenir à un accord sur les besoins militaires futurs, ainsi qu'à une meilleure coordination des ressources de l'Alliance.

Entre-temps, des efforts particuliers seront faits pour aboutir à des décisions définitives au sujet des projets suffisamment avancés pour que leur mise au point en commun soit entreprise.

Le Conseil a étudié l'évolution de la consultation politique au sein de l'Alliance. Il a constaté les progrès encourageants régulièrement accomplis au cours des douze derniers mois dans le sens d'un renforcement et d'une extension de la consultation.

Une analyse détaillée des travaux de l'Alliance en matière de coopération scientifique et technique a été présentée au Conseil. Celui-ci a examiné les propositions présentées en vue de faciliter la coopération scientifique internationale, par un groupe d'hommes de science éminents désignés par le secrétaire général. Les ministres ont invité le Conseil en session permanente à étudier ces propositions de façon plus approfondie, en vue de présenter des recommandations aux gouvernements membres.

Les ministres ont noté que le Conseil en session permanente avait examiné un rapport du secrétariat international sur les activités économiques du bloc communiste dans les pays insuffisamment développés. Ce rapport établissait clairement que, de beaucoup la plus grande partie de l'aide reçue par ces derniers pays continuait à provenir des nations du monde libre économiquement les plus développées et que l'aide offerte par le bloc communiste était, non seulement beaucoup plus réduite que l'aide fournie par le monde libre, mais qu'elle était aussi extrêmement liée à des objectifs politiques. Les ministres ont marqué leur satisfaction des efforts accomplis par le monde libre pour aider les pays en voie de développement à élever leur niveau de vie tout en respectant pleinement l'indépendance nationale de ceux-ci, et ils ont souligné l'importance que revêtent la poursuite et l'intensification de ces efforts.

Le Conseil a réservé une attention particulière aux nécessités du développement économique de la Grèce et de la Turquie.

Considérant la contribution apportée par la Grèce et la Turquie à la défense de l'Alliance et les efforts

qu'elles déploient pour aider leur développement économique en vue d'élever le niveau de vie de leurs peuples, les ministres ont retenu que ces pays avaient besoin d'une aide extérieure. Afin que les objectifs communs dans ce domaine puissent être atteints, ils ont décidé que les gouvernements membres en mesure d'aider la Grèce et la Turquie devraient examiner d'urgence comment pourraient être établis, dans un cadre approprié et éventuellement avec d'autres pays et les organisations internationales compétentes, des consortiums chargés de coordonner la

mobilisation des ressources nécessaires pour assurer le développement économique de la Grèce et de la Turquie, à un rythme satisfaisant.

Les ministres ont, d'autre part, décidé de créer un groupe d'étude chargé de poursuivre l'examen des problèmes spéciaux de défense qui se posent à la Grèce.

La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord doit se tenir à Paris en décembre 1962.

Les Cérémonies de Jumelage à Esch-sur-Alzette

Inauguration du nouveau Théâtre Municipal

Du 25 au 28 mai 1962 ont eu lieu à Esch-sur-Alzette de grandes festivités de jumelage, organisées par la municipalité d'Esch-sur-Alzette, en présence des maires des communes sœurs de la Métropole du Fer, à savoir les Villes de Puteaux (France), Velletri (Italie), Saint-Gilles (Belgique), Mœdling (Autriche), Offenbach (République Fédérale d'Allemagne) et Bethnal Green (Grande-Bretagne).

De nombreuses personnalités assistèrent aux diverses manifestations qui eurent lieu à cette occasion, notamment le vernissage de l'Exposition des Villes Jumelées à la Galerie d'Art Municipale, une visite de la Ville d'Esch-sur-Alzette, l'ouverture officielle du terrain de camping et du camp des villes jumelées, une émouvante cérémonie au Monument aux Morts, un défilé dans les artères principales d'Esch-sur-Alzette et la présentation des clés de la ville d'Esch aux maires étrangers, un banquet à l'Hôtel de Ville et diverses autres réceptions.

Parmi ces cérémonies il convient de relever plus particulièrement l'ouverture solennelle du nouveau théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette qui eut lieu le 26 mai en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Leurs Altesses Royales furent accueillies à Leur arrivée par M. Antoine Krier, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et MM. Jean Kinsch et Jules Schreiner, échevins. Elles furent ensuite conduites à l'intérieur du théâtre où MM. les maires des villes jumelées Leur furent présentés.

Environ sept cents invités avaient pris place dans le théâtre, parmi lesquels on remarquait les Membres du Corps diplomatique, le Président de la Chambre des Députés, Leurs Excellences M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Après l'exécution de l'ouverture du Roi d'Ys d'Edouard Lalo par l'orchestre symphonique de Radio-Luxembourg placé sous la direction de Louis de Froment, M. le Bourgmestre Antoine Krier prononça l'allocution suivante :

« Madame,
Monseigneur,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons invités aujourd'hui pour inaugurer le nouveau théâtre de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Notre Souveraine, Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg ont bien voulu, par Leur Haute présence conférer un prestige particulier à cette inauguration solennelle. La Ville d'Esch et sa population laborieuse savent à juste titre apprécier cette marque d'intérêt et remercient Leurs Altesses Royales de cette sollicitude à leur égard.

Mes chaleureux souhaits de bienvenue et mes profonds remerciements s'adressent à tous les hôtes illustres dont la présence ici rehausse l'éclat de cette ouverture solennelle :

J'ai l'honneur de saluer Leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Messieurs les Maires et collègues des Villes Jumelées et les délégations de nos villes-sœurs, Messieurs les Conseillers d'Etat, Messieurs les Députés, Messieurs les Maires et Echevins des communes limitrophes et du pays, tous nos hôtes de ce soir que je remercie pour leur témoignage de sympathie pour la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Pour les travaux qui ont abouti à la présentation actuelle de notre nouveau théâtre, il m'est particulièrement agréable d'adresser mes félicitations et mes remerciements à tous ceux qui, à des titres divers, furent les artisans de ce que, je suis sûr, vous considérez avec moi comme une réussite.

Notre ville n'a jamais été un centre culturel. Elle est connue comme métropole de l'acier, comme ville du travail, comme cité industrielle.

Les collines de minerai et les crassiers des usines qui l'entourent risquent d'asservir la population et de l'écraser.

La création de la richesse par l'industrie lourde n'est pas toujours synonyme de beauté et de culture.

Trop longtemps ceux qui sont à l'origine de cette richesse ont été privés de confort, d'hygiène et de beauté.

Notre politique communale des dix dernières années a eu pour but essentiel de combler ces lacunes. Elle a été orientée en tout premier lieu vers l'urbanisation par la création de logements sains et abordables, vers la construction d'écoles modernes facilitant l'accès aux élèves des différents quartiers de la ville, vers l'aménagement de plaines de jeux, de centres de sports et de récréation et vers l'extension de parcs qui constituent les poumons de cette ville sur laquelle retombent sans relâche les poussières étouffantes des usines.

Nous n'avons pas négligé pour autant d'autres aspects sociaux, comme la protection de l'enfance, de la jeunesse, des vieux travailleurs.

A la lueur de nos activités, il s'est avéré qu'il fallait veiller, à côté de l'expansion économique et sociale, à l'expansion culturelle.

Si l'on veut garantir un équilibre sain, si l'on est partisan de la promotion du travail, si l'on sait que l'expansion économique doit aller de pair avec l'expansion sociale et culturelle, on comprend que la Municipalité d'Esch-sur-Alzette ait attaché tant d'importance à la construction de ce théâtre, dont elle veut faire le centre culturel du bassin minier.

Bien sûr, les besoins matériels de notre collectivité ne sont pas encore entièrement couverts.

Nous ne l'ignorons pas et nous le déplorons.

Dans nos régions, la collectivité communale a dû se substituer en maints domaines à la collectivité nationale.

Je n'insisterai pas et je ne citerai pas d'exemples.

Je vous dirai tout simplement que nous avons trouvé qu'il était urgent de pallier la carence de l'éducation culturelle dont souffre notre population qui, souvent, ne profite que d'une éducation primaire incomplète en la matière et dont il faut assurer la promotion culturelle.

La production d'acier de notre région a dépassé les 4 millions de tonnes.

Les crédits budgétaires susceptibles d'assurer la promotion culturelle de nos citoyens n'ont malheureusement pas suivi cette évolution. Si l'on jugeait d'après les crédits budgétaires que la nation met à notre disposition à des fins culturelles, l'on pourrait croire que la création de la richesse nationale qui s'opère en grande partie à Esch-sur-Alzette sert en premier lieu à couvrir les besoins culturels d'autres régions du pays. Cela ne devrait pas être le cas.

Il importe d'assurer, surtout dans la région industrielle du pays, un équilibre sain et stable entre l'émancipation sociale et l'émancipation culturelle.

Voilà pourquoi nous avons pensé devoir construire ce théâtre.

Il a, dans notre esprit, à remplir une tâche qui consiste essentiellement à coordonner les loisirs, acquis par nos travailleurs au prix de dures luttes et de grands sacrifices, avec les possibilités d'éducation que leur confère ce centre culturel.

Vous comprendrez, Altesses, Excellences, Mesdames et Messieurs, qu'après des retards considérables, nous nous réjouissons d'avoir pu créer, chez nous, ce centre culturel, non seulement pour ceux dont l'émancipation culturelle reste à faire, mais aussi pour nos jeunes, pour nos élèves et pour nos intellectuels, auxquels nous sommes conscients d'offrir, avec ce théâtre, des possibilités d'éducation et de perfectionnement culturels.

Pour l'inauguration, nous avons réservé, dans notre programme, une place de choix à un grand artiste luxembourgeois, pendant de longues années citoyen eschois, ancien directeur de notre école municipale de musique : Alfred Kowalsky.

Je suis heureux que sa mémoire soit ravivée ce soir sous la baguette de maître Louis de Froment. Je ne voudrais manquer, à cette place, de remercier vivement le grand orchestre symphonique de Radio-Luxembourg et son chef d'orchestre d'avoir bien voulu nous assurer leur concours pour cette séance inaugurale.

Altesses, Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons parmi nous ce soir des hôtes européens représentant des villes avec lesquelles, au nom d'idéal commun, nous collaborons efficacement et dans l'union. Depuis des années, nous nous efforçons de démontrer que les jumelages ne doivent pas nécessairement se résumer en formules abstraites, mais que leur conséquence naturelle est de créer, à travers des échanges répétés, ce climat d'entente sans lequel il n'y aura pas d'Europe.

Il nous paraît de bon augure que nous ayons réussi à faire coïncider l'ouverture de notre théâtre municipal avec les cérémonies de jumelage à Esch-sur-Alzette. Cela nous permet de reporter le parrainage de notre nouveau centre culturel sur les représentants officiels de nos villes-sœurs qui ont bien voulu se joindre à nous ce soir.

Dans leurs villes industrielles, comme dans la nôtre, le théâtre répond à un besoin effectif et urgent.

Chez eux, comme chez nous, des gens tenus longtemps à l'écart des richesses culturelles, sont appelés à constituer le public d'élite.

Et nous comptons sur le concours de l'élite actuelle, de ceux qui depuis longtemps bénéficient des bienfaits de la culture pour qu'ils qu'ils détiennent le privilège de jouer un rôle de propagateurs et d'initiateurs.

Ainsi l'art qui appartient à tous, pratiqué en ce haut lieu que constitue pour nous le théâtre d'Esch-sur-Alzette, servira à l'occupation des loisirs la plus belle qui soit : des jeux spirituels dans le divertissement et la joie. »

Après l'allocution de M. Antoine Krier, l'orchestre de Radio-Luxembourg interpréta les Variations sur un thème de Händel, d'Alfred Kowalsky, ancien directeur de l'École de Musique d'Esch-sur-Alzette. Ce fut ensuite M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement qui prit la parole pour s'adresser à Leurs Altesses Royales et aux invités d'honneur. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de M. le Ministre d'Etat Pierre Werner :

« Altesses Royales,
Excellences,
Messieurs les Bourgmestres et Echevins,
Mesdames, Messieurs,

Dans notre pays de Luxembourg, c'est une occasion rare que celle de l'inauguration d'un théâtre érigé par une collectivité publique, qui, par surcroît, veut en faire un bâtiment culturel polyvalent.

L'événement prend d'autant plus de signification qu'il se place dans le cadre d'une cité du fer, retentissante des forges de Vulcain, accrochée par le labeur haletant de tous les jours, dont le fracas couvre facilement les voix atténuées des Muses. Aussi est-ce justice que j'apporte à la municipalité d'Esch les félicitations du Gouvernement, en rendant hommage, en mon nom et aussi au nom du Ministre des Arts et des Sciences retenu à l'étranger, à l'esprit d'initiative et de progrès de cette commune.

L'événement est d'importance aussi lorsque je le transpose sur le plan nationale. Il est un des signes d'une promotion humaine et culturelle qui, heureusement et de plus en plus sensiblement, se greffe sur l'aisance matérielle de notre peuple.

Au cours des siècles, Mars a trop souvent sévi dans nos campagnes, le sol avare de larges parties du pays a absorbé une part excessive des énergies humaines, la concentration intellectuelle des grands centres urbains de l'Europe nous a trop manqué, pour que les plus belles fleurs de l'esprit aient pu éclore avec continuité et profusion sur le frêle arbuste national. Mais depuis le siècle dernier, parallèlement à la consolidation de la prise de conscience de notre particularité, parallèlement aussi au développement d'un système de mieux en mieux étoffé, les valeurs littéraires et artistiques se sont imposées peu à peu, lentement, avec une pénétration qui pendant longtemps restait horizontale en ce sens qu'à des niveaux culturels divers elle s'est développée le long des stratifications sociales, mais qui tend précisément à devenir aujourd'hui verticale par la diffusion et l'échange des valeurs culturelles parmi toutes les couches de la population. C'est cette ascension commune, ce large éventail des aspirations, cette conversion à plus de raffinement et de goût, que proclame le bâtiment culturel qui nous accueille pour la première fois.

La création de ce centre dans une ville dont le visage est façonné par l'élément ouvrier est une expérience qui force la curiosité des amis de votre cité dans tout le pays. Ils suivront avec le plus grand intérêt vos premiers pas, vos initiatives, vos succès et — je les souhaite rares — vos déceptions occasionnelles. D'avance je vous mets en garde contre le découragement. La rencontre de l'art et de l'hom-

me du peuple reste semée d'embûches. Elle ne se réalisera que si l'un et l'autre font une partie du chemin. Les organisateurs et les artistes devront se rendre compte des aspirations et du goût de leur public. Mais le véritable art est élévation. Il suppose donc une volonté d'enrichissement, un effort de compréhension et de purification. C'est dire que la tâche des organisateurs sera aussi d'initiation et d'éducation du goût.

Cela est particulièrement vrai de l'art dramatique auquel le bâtiment est consacré en ordre principal.

Le théâtre transpose sur la scène des tranches de vie. Ses thèmes éternels, au nombre de sept selon un auteur allemand, à savoir : le destin, la vocation, le sacrifice, le doute, le repentir, la conciliation et le rêve gravitent autour de l'amour divin et humain, c'est-à-dire de la plénitude de la vie. Quelle ampleur et quel foisonnement d'idées et de sentiments proposés et inculqués aux spectateurs ! Mais aussi quelle variété dans l'état d'esprit et de réceptivité des spectateurs ! Si j'en crois Victor Hugo „trois espèces de spectateurs composent ce qu'on est convenu d'appeler le public : premièrement les femmes; deuxièmement les penseurs; troisièmement la foule proprement dite. Ce que la foule demande presque exclusivement à l'œuvre dramatique, c'est de l'action; ce que les femmes y veulent avant tout, c'est de la passion; ce que cherchent plus spécialement les penseurs, ce sont des caractères. La foule demande surtout au théâtre des sensations; la femme (le terme femme ne semble pas en l'occurrence se confiner au sexe féminin), des émotions; le penseur, des méditations. Tous veulent un plaisir; mais celui-ci, le plaisir des yeux; celles-là, le plaisir du cœur; le dernier, le plaisir de l'esprit. Pour tout homme qui fixe un regard sérieux sur les trois sortes de spectateurs dont nous venons de parler, il est évident qu'elles ont toutes les trois raison. Les femmes ont raison de vouloir être émuës, les penseurs ont raison de vouloir être enseignés, la foule n'a pas tort de vouloir être amusée.”

Vos programmes devront tenir compte de ce triple auditoire. Le spectateur qui, au sens de la citation de Victor Hugo, serait à la fois foule, femme et penseur, serait sans doute le spectateur idéal pour le spectacle parfait. Mais la fusion n'étant jamais parfaite, vous aurez à varier les plaisirs et les programmes.

Il s'est trouvé des moralistes pour juger sévèrement le théâtre. Juger que le théâtre ne pose pas de problème moral, équivaldrait à affirmer que la vie quotidienne serait étrangère à la morale. Le théâtre, miroir de la vie, reflète ses beautés et ses turpitudes. Le théâtre, au sens où je l'entends, ne saurait donc laisser corrompre ses fruits par un regrettable laisser-aller. Par contre, correctement mené dans ses parties sérieuses et divertissantes, le char de Thespis transporte dans son sillage un enseignement, un enrichissement indéniable de la personnalité.

La population laborieuse du Bassin Minier est appelée à faire de ce centre culturel son affaire. Elle, qui prend un plaisir certain aux spectacles cinématographiques, est invitée à vivre le spectacle direct,

en chair et en os, le contact vivant entre artistes et public.

La réussite de cette entreprise ne serait toutefois pas complète si l'inauguration du théâtre d'Esch n'aboutissait qu'à ajouter une salle de spectacles, de musique ou de conférences à d'autres préexistantes. Un centre de ce genre devrait susciter et encourager les talents, inviter à l'exercice pratique des arts, inspirer les autres, et spécialement les auteurs populaires.

L'inauguration du théâtre d'Esch, cette année, celle du théâtre du Millénaire à Luxembourg l'année prochaine, devraient donner le branle à une nouvelle floraison du théâtre, de la musique et des lettres dans notre pays.

Pour ce qui est du théâtre, rappelons que nos traditions historiques ne sont pas négligeables.

N'a-t-on pas prétendu que „l'Emaischen" à Luxembourg remonte dans ses origines à un mystère sur les disciples d'Emmaüs représenté le lundi de Pâques ? Au 15^e siècle la salle des fêtes de l'ancien hôtel de ville, l'actuel Palais grand-ducal, accueille des troupes diverses. Sur les places publiques les troupes ambulantes, les bouffons et les arlequins divertissent le peuple. Pendant la procession de l'Octave des années 1666 et 1679, des tréteaux furent érigés, sur lesquels on présentait des tableaux vivants.

Mais le théâtre luxembourgeois atteint son premier apogée grâce à l'enseignement et la pratique des pères Jésuites à l'Athénée de Luxembourg au 17^e et au 18^e siècle. Certes, ils ne faisaient pas de l'art pour l'art. Mais ils essayèrent de créer une méthode d'éducation destinée à former la volonté, le goût et l'adresse corporelle de leurs élèves.

Après le théâtre de l'époque révolutionnaire, qui était souvent plus parade et déclamation que théâtre, après les timidités de l'époque trouble qui s'étend des années 1830 à 1848, le milieu du 19^e siècle est marqué par un extraordinaire engouement pour l'art dramatique. A Luxembourg la société de gymnastique dite „Gym" mène la danse. Cette association, assez curieusement, s'est signalée à l'attention de ses contemporains beaucoup moins par le culte de l'exercice physique que par l'implusion qu'elle a donnée au théâtre national. Elle joue alternativement des pièces françaises et allemandes et s'aventure dans le répertoire luxembourgeois qui n'en était qu'aux balbutiements. Je ne puis m'empêcher de citer ici un article de la „Revue — Journal du Grand-Duché de Luxembourg" du 18 mai 1856, caractérisant l'esprit de cette société. La citation vaut d'être rappelée à cent ans de distance. Voici le passage: „Contrairement aux sociétés de nos jours, qui admettent telle ou telle caste et excluent telle ou telle autre, le Turnverein a reçu dans son sein, dans une juste limite toutefois, des jeunes gens de toutes les classes et de toutes les fortunes, et c'est ce qui fait son originalité, comme aussi son succès. Vous y verrez confondus le vilain et le roturier, l'artisan et le poète, le pauvre et le riche, sans morgue d'un côté, sans fausse humilité de l'autre."

Le 25 février 1855, la société représente la première comédie luxembourgeoise „de Scholtschein" par Dicks. Le répertoire en langue luxembourgeoise

fit irruption dans notre vie nationale. Il devait proliférer et alimenter durant des décennies et jusqu'à nos jours, avec des hauts et des bas dans la qualité et dans le goût, les programmes des soirées d'innombrables associations. Il est une des sources vives de la vie nationale.

Si j'ai rappelé ces antécédents c'est pour inviter les protagonistes du théâtre d'Esch à prendre conscience de la tradition dans laquelle ils s'insèrent et qu'ils n'ont qu'à suivre et à développer. C'est pour rappeler aussi que la tradition bi- et trilingue est constante et impose des devoirs à l'égard des différents idiomes.

Cette dernière remarque illustre d'ailleurs à quel point l'aspiration culturelle nationale se concilie chez nous avec celle de l'Europe culturelle, qui n'a pas été oubliée dans les projets de coopération politique européenne et qui en est l'aspect le moins discuté. Sans la sympathie et le respect des traditions culturelles nationales ne pourrait se réaliser ce front commun de progrès spirituel et de liberté personnelle, qui est et reste la mission de la nouvelle Europe. Assez paradoxalement l'affirmation de la véritable civilisation européenne s'appuie autant sur des convergences que sur des divergences dans les cultures nationales. Le principe d'intégration mis au service de la défense et du progrès des plus hautes valeurs spirituelles coexiste pacifiquement avec celui de la patrie culturelle, dont la richesse dans la variété fonde le génie de l'Europe.

Voilà, Altesses Royales, Mesdames, Messieurs, les réflexions que m'a inspirées l'inauguration du théâtre d'Esch-sur-Alzette. Avec d'autres initiatives prises par les pouvoirs publics durant les dernières années, avec le souci du travail bien fait et un incontestable progrès dans le goût esthétique, il s'inscrit dans la ligne d'un épanouissement de la personnalité nationale.

Aux citoyens d'Esch s'offrent de nouvelles possibilités d'occupation des loisirs, de formation, de jouissance esthétique.

Le rideau se lève sur un avenir que je souhaite riche et fécond.

Un vers de Goethe résume bien l'invitation qui vous est adressée :

„So schreitet in dem engen Bretterhaus
Den ganzen Kreis der Schöpfung aus!" »

A l'issue du discours de M. le Ministre d'Etat Pierre Werner l'orchestre symphonique de Radio-Luxembourg avec le concours de la Chorale municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette et avec le concours du célèbre pianiste Robert-Alexandre Bohnke, interpréta la Fantaisie Chorale pour piano et orchestre de Ludwig van Beethoven.

La séance solennelle d'ouverture du Théâtre Municipal fut clôturée par l'exécution de l'hymne de la Maison grand-ducale.

LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince visitèrent ensuite le Théâtre Municipal dans le détail, tandis qu'on donnait par haut parleur les explications suivantes aux invités d'honneur :

Les plans et devis du Théâtre Municipal ont été élaborés par le Service des Bâtiments de la Ville d'Esch-sur-Alzette sous la direction de M. Robert Van Hulle. L'adjudication des travaux eut lieu le 22 juillet 1957. Les travaux de construction débutèrent mi-septembre 1957.

La salle

qui reçoit le public, est construite en forme d'ovale d'une profondeur maximum de 18,50 m et d'une largeur de maximum de 20 m. Le plafond s'incline vers l'ouverture de la scène. Les fauteuils du parquet et des deux balcons, tous très confortables, sont arrangés en amphithéâtre.

Une installation de climatisation, qui complète l'équipement de la salle, donne au public l'assurance qu'il se sentira à son aise, quelle que soit la température à l'extérieur, que la salle sera au complet ou qu'elle sera peu occupée. — La fosse d'orchestre peut contenir 60 musiciens. Le plancher de la fosse étant amovible, il pourra être levé au niveau du parquet, ce qui constitue un prolongement de la salle (40 chaises environ) ou bien le plancher de la fosse sera levé au niveau de la scène, ce qui constitue un prolongement de l'avant-scène.

La cage de scène

a une superficie de 17 m de largeur et une profondeur de 18 m. — La hauteur totale de la cage, du sous-sol à la toiture, est de 26 mètres. — A 20 m du plateau, c'est-à-dire de la scène, vous voyez le grill du cintre qui comprend une quantité de perches pour l'équipement des décors, des rideaux et pour l'éclairage. Les perches sont en tubes métalliques et chacune d'elles peut porter une charge utile de 2000 kg. — Les perches sont descendues, par une commande à main, jusqu'au niveau du plateau et puis relevées de nouveau dans les cintres chargés des décors et des rideaux pour tous les tableaux de la pièce à jouer. Le cintre comprend en plus un rideau de fer pour protéger la salle et le public en cas d'incendie et un rideau principal. — Un cyclorama de 20 m de hauteur que l'on pourra dérouler sur les trois côtés panoramiques, permet la projection des décors : horizon, ciel, nuages, mer, paysage, etc.

Le plancher de l'aire du jeu est en bois et comprend 13 sur 13 mètres. L'avant-scène se fera prolonger dans la profondeur si on relève le plancher de la fosse d'orchestre ou niveau du plateau. Dans ce cas, l'avant-scène aura une profondeur de 5,50 m et l'on pourra y jouer le théâtre de chambre, le rideau principal fermé. Sur ce proscénium prolongé l'on pourra même jouer le théâtre en rond, où le public doit se placer autour de la scène. Pour cette formule, une partie du public prendra place dans le parquet et l'autre partie sur la scène principale. Nous aurons donc dans notre nouveau Théâtre Municipal les trois grandes possibilités :

Primo : Le Théâtre Classique à l'italienne qui se donne sur la scène principale à ouverture encadrée;

Secundo : Le Théâtre de Chambre qui se donne sur l'avant-scène, prolongée dans la profondeur par

le plancher de la fosse d'orchestre. Pour cette formule le rideau principal restera fermé. Il servira de rideau de fond. Une perche avant-scène permettra même l'accrochage d'une toile de fond peinte. L'aire du jeu dans ce cas s'étendra sur toute la largeur de la salle, elle n'aura pas de cadre. L'action dramatique est donc placée dans la salle même.

Tertio : Le Théâtre en rond. Le public est placé autour de l'aire du jeu. Une partie dans le parquet, l'autre partie sur la scène principale.

Revenons maintenant à la formule classique du théâtre à l'italienne, formule qui de toute façon sera la plus fréquente.

Le cadre de l'ouverture de notre scène est amovible. Il s'adaptera donc aux décors apportés par les troupes qui se produiront chez nous. — Un réseau de passerelles et de galeries métalliques permettront aux machinistes, aux électriciens et aux artistes de se rendre à n'importe quel endroit du cintre, de se rendre même au-dessus du plafond de la salle. Un ascenseur et un escalier en colimaçon desserviront les différents étages de la cage de scène. Un monte-charge sera installé dans le mur du lointain, c'est-à-dire dans le mur du fond de la scène, pour le transport du matériel, dans les dessous et sur les étages où se trouveront les loges d'artistes.

Comme notre Théâtre Municipal sera un Théâtre de passage, qui recevra notamment des tournées, les possibilités de déchargement et de rechargement rapides du matériel seront d'une importance particulière. Pour cette raison, un couloir, large et haut, permettra le passage d'un camion transportant le matériel par voie directe de la rue Pasteur sur la scène.

L'équipement électrique de la scène est excellent et comporte les derniers perfectionnements en la matière. Il y a d'abord le jeu d'orgue, centrale de commande à amplificateurs magnétiques pour tous les appareils de l'éclairage de scène. Ce jeu d'orgue permettra de régler, depuis la cabine vitrée de l'éclairagiste, 80 circuits électriques différents, sur lesquels seront branchés une centaine d'appareils de l'éclairage de la scène. Parmi eux il y a par exemple 4 appareils de projection, pour réaliser des effets scéniques, comme pluie, feu, nuages, etc.

Pour l'oreille la scène est équipée d'une installation perfectionnée électro-acoustique, pour enregistrer et reproduire tous les bruitages demandés par la mise en scène, pour enregistrer et reproduire des disques et des bandes sonores. Depuis la cabine de sonorisation, le régisseur appellera, dans leurs loges, les acteurs et il invitera, dans les différents foyers, le public à prendre place dans la salle.

L'équipement de la scène est complété par une installation d'appel à signaux optiques qui permettra au régisseur, au chef d'orchestre et au souffleur de diriger les collaborateurs, en leur faisant passer des ordres à rideau ouvert, donc pendant le spectacle.

Du côté de la rue Pasteur sont installées les loges d'artistes, qui peuvent recevoir un ensemble de 100 personnes : solistes, figuration, chorale, corps de ballet, personnel technique, etc. Un équipement à toutes épreuves y est mis à leur disposition. L'or-

chestre aura son propre foyer, une salle pour accorder les instruments de musique et une salle de répétition. — Au deuxième étage de cette partie du bâtiment sera installée l'Harmonie Municipale; au sous-sol la Chorale Municipale « Uelzecht ».

Pendant les entractes, le public pourra se promener à l'aise dans les 4 grands foyers. Un de ces foyers est réservé aux fumeurs; on y servira également des rafraîchissements. — Les foyers se feront même transformer avec facilité en salles d'expositions et pourront recevoir alors des salons d'art richement garnis.

Une question s'impose maintenant : A quel usage se prête-t-il exactement, ce nouveau centre culturel ?

Notre Théâtre Municipal sera un bâtiment culturel polyvalent qui pourra recevoir :

1. L'art dramatique : théâtre classique à l'italienne, théâtre de chambre, théâtre en rond.
2. L'art lyrique : opéras et opérettes.
3. L'art chorégraphique : ballets et danses folkloriques.
4. L'art musical : concerts, musique de chambre, récitals.
5. Les beaux arts : expositions de peinture et de sculpture.
6. Des conférences.
7. Des projections cinématographiques.
8. Le Music-hall et le variété.

Avant de quitter le théâtre, LL.AA.RR. signèrent le Livre d'Or de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Un vin d'honneur fut ensuite offert aux invités par la Municipalité.

Dans la soirée un banquet réunissait les nombreux invités étrangers et les personnalités luxembourgeoises dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville. A ce banquet assistèrent notamment M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Henry Cravatte, Président du Conseil Européen des Pouvoirs Locaux et du Conseil des Communes d'Europe.

Le dimanche, 27 mai, eut lieu à Esch-sur-Alzette la cérémonie officielle du renouvellement du serment de jumelage. Ce serment de jumelage, les communes-sœurs d'Esch-sur-Alzette l'avaient déjà prêté à Puteaux près de Paris, le 6 octobre 57 à Velletri près de Rome, le 24 mai 1959 à Saint-Gilles près de Bruxelles, le 16 mai 1959 à Mœdling, le 4 juin 1960 à Offenbach près de Francfort-sur-le-Main et le 30 avril 1961 à Bethnal Green près de Londres.

Le jumelage est l'association, solennellement consacrée, de deux ou plusieurs communes qui prennent par serment l'engagement de développer entre elles des échanges permanents, confronter leurs expériences, leurs méthodes de gestion et qui veulent ainsi développer entre leurs concitoyens une union

profonde, base nécessaire de l'esprit européen. Le jumelage comporte donc des manifestations qui consacrent cette association ainsi que les échanges et études qui en résultent.

Après la cérémonie émouvante au Monument aux Morts, où de magnifiques gerbes de fleurs furent déposées devant le sarcophage par les Bourgmestres des sept villes jumelées, tandis que retentit la Sonnerie aux Morts et les hymnes nationaux des sept pays représentés à Esch-sur-Alzette, un important cortège se rendit au « Schlosspark » où les maires renouvelèrent solennellement le serment de jumelage que nous reproduisons ci-après :

Nous Maires,

librement désignés par les suffrages de nos concitoyens,

Certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels de nos populations,

Sachant que la civilisation occidentale a trouvé son berceau dans nos anciennes « communes », et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qu'elles surent conquérir,

Considérant que l'œuvre de l'histoire doit se poursuivre dans un monde élargi, mais que ce monde ne sera vraiment humain que dans la mesure où les hommes vivront libres dans des cités libres,

Après l'engagement solennel pris à Puteaux en 1956, renouvelé à Velletri en 1957, à Saint-Gilles en 1958, à Mœdling en 1959, à Offenbach en 1960 et à Bethnal Green en 1961,

En ce jour, clôturant le cycle de prestations de serment, nous déclarons :

— De maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos communes, de favoriser en tous domaines les échanges entre les habitants pour développer par une meilleure compréhension mutuelle le sentiment vivant de la fraternité européenne;

— De conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité :

l'unité européenne.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 1962.

Dans la soirée les invités étrangers et les personnalités luxembourgeoises assistèrent à une soirée d'opéra au Théâtre Municipal où fut présenté « Nabucco », opéra de T. Solera, musique de Giuseppe Verdi, avec le concours de la cantatrice Luisa Maragliano et du baryton Piero Cappucilli. L'orchestre du théâtre de Parme était placé sous la direction d'Ottavio Ziino, et les chœurs sous la direction d'Oscar Leone.

Le 28 mai les maires étrangers prirent congé des autorités eschoises au cours d'une cérémonie qui eut lieu à l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette.

Le Congrès International de la Promotion du Travail à Mondorf-les-Bains

Du 23 au 25 mai 1962 a eu lieu à Mondorf-les-Bains le troisième Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs, placé sous le haut patronage de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier.

Placé sous les auspices du Gouvernement luxembourgeois, ce congrès avait été organisé par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale avec le concours de l'Institut International pour les problèmes humains du travail. Le congrès était placé sous la présidence générale de M. le D^r Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, assisté de M. Jean Fourmoy, Président général de l'Institut International pour les problèmes humains du Travail et Commissaire du Gouvernement belge pour la promotion du Travail, M. Armand Kayser, Président de l'Office des Assurances Sociales, et M. J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement.

Le Comité de Patronage était composé de Messieurs Piero Malvestiti, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., Pierre Werner, Président du Gouvernement, Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur.

Le thème général du congrès était le problème de la réparation matérielle et morale des accidents du travail, en considération particulière de la réhabilitation physique des accidentés par des centres spécialisés d'hospitalisation et de rééducation.

La séance solennelle d'ouverture du congrès eut lieu le 23 mai à l'Etablissement Thermal de Mondorf-les-Bains en présence de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, les Membres du Corps diplomatique ou leurs représentants accrédités à Luxembourg, M. Emile Reuter, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Emile Colling, Ministre du Travail, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, des représentants de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Mgr Jules Jost représentant Mgr l'Evêque de Luxembourg, plusieurs chefs des Administrations de l'Etat, des Députés et des Bourgmestres, de nombreuses personnalités du monde médical, industriel, commercial et artisanal.

M. Jean Linster, Bourgmestre de Mondorf-les-Bains, prononça l'allocution de bienvenue. Ensuite M. Jean Fournoy, Président général de l'Institut International pour les problèmes humains prit la parole pour souligner l'importance des travaux de l'Institut International.

M. le D^r Emile Colling, Ministre du Travail et de la Santé Publique, prononça alors le discours d'ouverture au nom du Gouvernement. Voici le texte du discours de M. le Ministre Emile Colling :

« Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Les organisateurs du Troisième Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs ont choisi Mondorf comme lieu de leurs assises. Je les remercie et les félicite à la fois.

Grâce à ses sources et à son Etablissement thermal, grâce à son institution de rééducation physique, Mondorf est un centre de réhabilitation au sens vrai du mot. Les malades du foie et des voies biliaires, les rhumatisants, les accidentés, les handicapés y trouveront la possibilité de récupérer santé et joie de vivre et de travailler.

Le magnifique parc de Mondorf, tout en fleurs, avec ses arbres séculaires, constitue un cadre particulièrement approprié aux délibérations et discussions d'un congrès qui réunit des médecins, des techniciens, des psychologues de huit pays européens pour faire du travail utile dans l'intérêt des handicapés.

Je salue très respectueusement Son Altesse Royale, le Grand-Duc Héritier, Lieutenant Représentant de Son Altesse Royale, Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg, qui a daigné accepter le Haut Patronage de ce congrès.

Votre présence, Altesse Royale, souligne Votre intérêt pour le problème social et humain de première importance qu'est la rééducation et la réhabilitation des travailleurs handicapés; elle est un encouragement précieux pour les organisateurs et les conférenciers de ce congrès ainsi que pour ceux qui s'occupent de la promotion du travail dont la réhabilitation des accidentés représente un aspect essentiel; elle est encore un réconfort pour nos handicapés qui, parfois, souffrent d'un complexe d'infériorité et d'abandon, — ils seront certainement heureux de constater que la Maison Grand-Ducale s'intéresse à leur sort et leur marque Sa haute sollicitude par Sa représentation effective à la séance inaugurale du Congrès.

Je présente également les hommages du Gouvernement et du Congrès à Leurs Excellences, les Ambassadeurs d'Allemagne, de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et des Pays-Bas, qui ont bien voulu assister à cette séance ou s'y faire représenter.

Je salue encore le représentant de la Pologne, dont la présence contribue à accentuer le caractère international de ces assises.

Je tiens enfin à remercier mes prédécesseurs à cette tribune: Monsieur Jean Linster, l'actif Bourgmestre de Mondorf, qui, fidèle à ses longues tradi-

tions hospitalières, nous a apporté tout le concours de son administration, ainsi que Monsieur Jean Fourmoy, l'éminent commissaire du Gouvernement belge pour la Promotion du Travail et des Travailleurs, qui est l'initiateur méritoire de ce congrès comme de ceux tenus antérieurement à Namur.

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Notre siècle est caractérisé par l'essor vertigineux de la Science à la suite duquel la technique a fait une véritable irruption dans notre vie. Cette évolution a bouleversé notre genre de vivre et de travailler, changé notre manière de penser; elle a transformé l'infrastructure de notre société qui, n'étant plus uniquement fondée sur la propriété, est devenue une société de travailleurs.

Grâce aux machines et à l'automatisation, la productivité ne cesse de croître. Cette augmentation est à la base de notre standard de vie élevé et nous permet de suivre une politique sociale en progression constante dans l'intérêt des couches laborieuses de nos pays.

Qui ne se réjouirait pas d'une telle évolution qu'on pourrait qualifier de révolution bienfaisante?

Mais chaque médaille a son revers.

Le progrès, la technique, la machine réclament leur rançon.

Les maladies de la civilisation nous menacent: la suralimentation, l'alcoolisme, le déséquilibre mental, le cancer, les affections cardiaques et vasculaires.

La machine se dresse contre l'homme; au lieu de rester son amie, elle devient son ennemi.

Elle blesse, elle tue: à l'atelier, sur la route, au domicile même de l'homme, et les statistiques nous enseignent que ses victimes sont plus nombreuses que celles de toutes les maladies réunies.

L'homme, l'inventeur et le maître de la machine, risque d'en devenir l'esclave.

Le système accéléré et les gestes monotones du travail en équipe et du travail en chaîne rongent le système nerveux et contribuent au déséquilibre mental et physique qui est en progression constante dans notre vieille Europe.

Corps et âmes sont pareillement menacés.

Mais le plus humiliant pour l'homme c'est que la machine et la manière moderne de travailler « déshumanisent » le travail. La relation entre le travail et l'ouvrage est coupée, le manque de satisfaction qui en est la suite peut tourner au dégoût devant le travail et parfois même au désespoir.

Mais heureusement l'homme est un être pensant qui a la faculté de s'adapter et de réagir; nous ne suivons pas l'apprenti sorcier qui restait figé dans l'angoisse et dans l'inaction devant la technique déchainée.

Nous multiplions les mesures de protection contre les influences nocives du travail moderne; nous inventons des dispositifs techniques diminuant les risques du travail; nous établissons des lois et des règlements en vue de réduire le nombre des accidents.

Dans un élan de saine réaction contre la domination de la technique, de la machine et d'une économie mal comprise, notre siècle a redécouvert l'homme qu'il a replacé au centre des préoccupations des sociologues, des techniciens, des économistes et des hommes politiques.

Nous avons repris conscience du fait que la technique et l'économie ne sont pas une fin en soi et qu'il faut réaliser le progrès dans la finalité humaine.

De cette conscience est née dès avant la première guerre mondiale l'Association internationale pour le Progrès social, dont notre éminent Ministre d'Etat, Pierre Dupong, était l'un des principaux animateurs jusqu'à son décès par trop prématuré. Le même esprit a fait éclore le grand mouvement de la Promotion du travail et des travailleurs qui, en Belgique surtout, a pris un développement éminemment fructueux. Il en est résulté entre autres l'Institut international pour les problèmes humains du travail qui, sous la présidence de Monsieur Jean Fourmoy et la direction de Monsieur Emile Dave, a fait ses preuves par maintes initiatives heureuses, dont en dernier lieu par le concours prêté au Gouvernement pour l'organisation de notre Congrès.

Ainsi, notre siècle a remis en valeur la dignité humaine, dont la primauté a été proclamée et soulignée à maintes reprises par les autorités politiques et morales les plus hautes du monde entier.

Le travail n'est plus une hante, — comme dans l'antiquité; il n'est plus une marchandise qu'on peut acheter à vil prix —, comme c'était encore le cas au 19^e siècle. Le travail est la contribution de l'individu si humble soit-elle, au progrès et au bonheur de la communauté et qui lui confère le droit de vivre dignement avec sa famille et de participer au progrès initial général.

Si aujourd'hui la machine et l'homme forment un couple, la technique et l'humanisme en forment un autre.

C'est avec la plus grande sollicitude que la Société s'occupe aujourd'hui de ceux qui, par suite d'un accident, d'une maladie ou d'une affection congénitale, sont partiellement ou totalement incapables au travail et vivent en marge du courant normal de la vie.

Abandonnés autrefois à leur triste sort, profondément blessés dans leur dignité humaine ils étaient réduits à tendre la main et à se contenter de la pauvre obole qu'un passant charitable daignait leur offrir.

Aujourd'hui, par la rééducation physique et la réadaptation professionnelle, nous nous efforçons de leur rendre la capacité de gagner la vie par leur travail personnel, de les réintégrer dans la communauté des travailleurs, de les rétablir dans leur premier état, en un mot de les réhabiliter.

La réparation du préjugé corporel, professionnel et moral, qui est le but final de la réhabilitation, pour employer le mot anglais, est une des plus nobles tâches que nous ayons à remplir; c'est un des grands problèmes de la justice sociale, dans la solution duquel nous devons nous laisser guider avant

tout par l'intérêt du malade, de l'accidenté ou de l'handicapé.

La réhabilitation est une tâche difficile qui exige la collaboration des médecins et des psychologues, du patron et de l'ingénieur, des techniciens et des instances politiques.

C'est une tâche ingrate dont l'accomplissement se heurte parfois au désintéressement et à la résistance passive, voire à l'obstruction du malade lui-même et qui ne trouve pas toujours la compétence nécessaire auprès des patrons, des chefs d'entreprise et des chefs d'administration; de là la nécessité de gagner la confiance du malade, d'éclairer l'opinion publique, de convaincre l'économiste et la communauté qui doivent finir par reconnaître que le reclassement professionnel des handicapés n'est pas seulement une bonne action, mais aussi une bonne affaire. Surtout en temps de pénurie de la main-d'œuvre, la réhabilitation des accidentés et des handicapés est plus nécessaire que jamais; car, en ces temps, nous nous trouvons doublement obligés à valoriser le potentiel humain, à utiliser toutes les ressources humaines dont nous puissions disposer.

Ainsi qu'il résulte de l'expérience Ford, même une rééducation incomplète peut être suffisante pour la reprise d'un travail rémunérateur organisé suivant les méthodes nouvelles et par l'application d'un outillage moderne. Toutefois, c'est une réhabilitation intégrale ou poussée du moins à son maximum possible qui constitue le final à atteindre.

Au Grand-Duché les premières mesures réglementaires en matière de réhabilitation ont été prises dès la fin de la dernière guerre. Par un arrêté grand-ducal du 26 février 1945, le Ministre du Travail de l'époque, le regretté Pierre Krier, fit instituer un Office pour le placement et la rééducation professionnelle des accidentés du travail et des invalides de guerre. Grâce à cette mesure plusieurs centaines d'invalides de guerre et un assez grand nombre d'invalides du travail ont pu être rééduqués.

En 1956, un autre de mes prédécesseurs au Ministère du Travail, Monsieur Nic. Bieber, institua un Centre de réhabilitation physique au Casino de notre Etablissement thermal. Ce centre s'occupe de la première phase de la réadaptation, qui est précisément la réhabilitation physique des handicapés. Nous vous invitons à visiter ses installations vendredi après-midi avant la séance de clôture du Congrès.

L'institution de ce Centre a été suivie par la promulgation d'une loi du 28 avril 1959 portant création d'un Office de placement et de rééducation des travailleurs handicapés. Par cette loi, la réglementation de 1945 a été amendée de façon substantielle, notamment par l'extension de son champ d'application à la généralité des handicapés. En tant que loi-cadre elle a été complétée entretemps par des arrêtés ministériels et des règlements d'administration publique. Ainsi nous disposons aujourd'hui d'une base légale solide pour assurer la réhabilitation et l'emploi de tous les handicapés.

En attendant l'institution de ses organes définitifs, le fonctionnement du nouvel Office fut confié à des employés de l'Office National du Travail sous

la présidence de son Directeur. Ce comité provisoire a déployé une activité pratique louable, grâce à laquelle, au cours de l'année passée, 119 travailleurs handicapés ont pu être replacés dans le circuit professionnel.

En raison de l'exiguïté de notre pays, nous ne disposons pas d'institutions spécialisées pour la rééducation professionnelle et la formation accélérée des travailleurs handicapés. Pour combler cette lacune, nous avons pris des arrangements avec les établissements de ce genre en Belgique, en France et en Allemagne, auprès desquels nous avons trouvé un esprit de large solidarité pratique. Ainsi, à l'heure actuelle, 15 élèves apprentis se trouvent à l'Ecole clinique provinciale pour estropiés à Montignies sur Sambre, 4 autres de nos compatriotes fréquentent l'Ecole pratique de rééducation à Metz et 4 autres encore sont répartis dans des instituts para-épileptiques, pour aveugles et ambyopes en France.

Je profite de l'occasion pour remercier sincèrement nos voisins de l'aide qu'ils veulent bien nous accorder dans un domaine dans lequel nous restons obligés de recourir à leur concours.

Altesse Royale,
Mesdames et Messieurs,

En conclusion de cet exposé, il ne me reste qu'à formuler la conviction que notre Congrès ne manquera pas d'apporter une contribution efficace à la solution des nombreuses questions rentrant dans le cadre du problème général de la réparation matérielle et morale des accidents du travail et de la réhabilitation physique des accidentés.

Au cours des séances de travail, qui commenceront dans l'après-midi, d'éminents spécialistes anglais, allemands, autrichiens, belges, français, italiens, néerlandais et luxembourgeois éclairciront les principaux aspects de ce problème si important du point de vue humain et social. Au nom du Gouvernement grand-ducal, des organisateurs du Congrès et à titre personnel je présente aux conférenciers et aux rapporteurs la plus sincère gratitude pour leur inestimable concours.

C'est dans ces sentiments que je déclare officiellement ouvert notre Congrès. Il lui appartiendra de confronter les vues qui se dégageront de ses séances de travail et d'en tirer des conclusions unanimes pour la présentation des propositions pratiques dans l'intérêt des accidentés et des handicapés de tous les pays participants. »

Au cours des travaux du congrès de Mondorf, d'éminents spécialistes allemands, anglais, autrichiens, belges, français, italiens, néerlandais et luxembourgeois ont traité les principaux aspects du problème de la réparation matérielle et morale des accidents du travail.

Les multiples questions à l'ordre du jour furent étudiées par deux sections, dont la première était présidée par M. le Docteur Léon Molitor, Directeur de la Santé Publique à Luxembourg, avec comme rapporteur M. le docteur P. Lambert, Médecin en chef au Centre de Réadaptation fonctionnelle de Nancy, et la seconde section, présidée par M. Maurice Lambilliotte, directeur général, Conseiller per-

manent à la Promotion du Travail à Bruxelles, avait comme rapporteur M. le docteur Emile Wolter, Médecin en chef à l'Office des Assurances Sociales à Luxembourg.

La synthèse des travaux du congrès fut présentée au nom des deux sections par un rapporteur général, M. le docteur Carlo Putz, Médecin-Conseil du service sanitaire de l'ARBED.

La séance de clôture eut lieu le 25 mai. A cette occasion M. le Ministre Emile Colling prononça le discours de clôture au cours duquel il résuma les principaux travaux du congrès. M. le Président Fournoy donna ensuite lecture des vœux du congrès que nous reproduisons ci-après :

Les congressistes réunis en séance plénière de clôture

expriment les vœux suivants :

1) que les maladies professionnelles et les accidents du travail soient réparés d'une manière identique;

2) que soit créé dans chaque pays un organisme de coordination en vue de l'aide aux handicapés de toute nature;

3) que l'on s'efforce d'étendre la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles et des accidents de travail aux travailleurs de toutes catégories, des services publics comme du secteur privé;

4) que les universités organisent un enseignement de la traumatologie pour tous les étudiants en médecine, ainsi que pour la formation des chirurgiens spécialisés;

5) qu'il soit tenu compte de ce que l'augmentation considérable des accidents du travail et de la circulation exige la création urgente et même immédiate par les autorités et organismes responsables d'un système coordonné de prise en charge du blessé depuis l'accident jusqu'à la reprise du travail à un poste convenable. Ce système doit principalement comprendre des centres de soins spécialisés en traumatologie, des centres de réhabilitation et des services de placement.

Ils souhaitent en outre

qu'il soit tenu compte par les instances et organismes responsables des vœux supplémentaires compris dans les actes du congrès.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de mai

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois de mai 1962 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Ainsi, au cours de la réunion du 11 mai 1962, le Conseil de Gouvernement a-t-il entendu un rapport de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères sur les résultats de la Conférence OTAN à Athènes.

Il a ensuite délibéré sur une série de problèmes agricoles et a eu un échange de vues sur un avant-projet de loi agraire.

Le Conseil de Gouvernement a en outre délibéré sur la revision des traitements des fonctionnaires publics.

Le 18 mai 1962, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes en rapport avec la taxe d'autorisation de travail pour ouvriers étrangers, sur des questions d'interprétation et d'application du

cahier général des charges ainsi sur un avant-projet de loi ayant pour objet la modification de certaines dispositions concernant l'organisation et les attributions du Collège médical.

Le Conseil a finalement eu un échange de vues sur les travaux préparatoires des fêtes du Millénaire.

La réunion du 25 mai 1962 était consacrée à la délibération sur un projet de loi concernant la réorganisation de l'aéroport, sur des problèmes relatifs à l'émission de la monnaie, sur des questions de protection nationale ainsi que sur un projet de loi modificatif de la loi du 1^{er} janvier 1850 sur le colportage.

Le Conseil de Gouvernement a en outre délibéré sur une déclaration gouvernementale devant la Chambre des Députés au sujet de l'application de l'article 19, paragraphe 5, de la constitution de l'Organisation Internationale du Travail ainsi que sur des questions agricoles.

Nouvelles de la Cour

Le 4 mai 1962, S.A.R. Monseigneur le Prince a reçu en audience le Conseil de Direction de la Société internationale de droit pénal et militaire et de droit de la guerre.

*

Le même jour, LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience le chanoine honoraire Frédéric Rasqué, Curé de la Cathédrale.

*

Le 19 mai 1962, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Monsieur Jacques Rueff, Membre de l'Institut, ancien Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

*

Le 20 mai 1962, un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce que, répondant à l'invitation du Président des États-Unis d'Amérique, LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince feront une visite officielle à Washington du 30 octobre au 3 novembre 1962.

*

Le 21 mai 1962, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Edouard-Félix Guyon, Ambassadeur de France, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 22 mai 1962, un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce que S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier assistera à la séance d'ouverture du 3^e Congrès international de la

Promotion du Travail et des Travailleurs qui aura lieu à Mondorf-les-Bains le 23 mai 1962.

*

Le 23 mai 1962, un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront à l'inauguration de la 14^e Foire Internationale de Luxembourg qui aura lieu le 24 mai 1962.

*

Le 25 mai 1962, un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce que LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince assisteront à l'inauguration du Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette qui aura lieu le 26 mai 1962.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du même jour annonce que S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier assistera à la finale de la « Coupe Prince Jean » qui se déroulera au terrain du F. C. Stade de Dudelange le 26 mai 1962.

Nouvelles diverses

Répondant à l'invitation du Président des États-Unis d'Amérique, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince feront une visite officielle à Washington du 30 octobre au 3 novembre 1962.

*

Les 1^{er} et 2 mai 1962 Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Monseigneur le Prince Charles ont assisté avec de nombreux autres invités royaux aux festivités organisées à Amsterdam à l'occasion du 25^e anniversaire de mariage de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et de S.A.R. le Prince Bernard.

*

Banque Européenne d'Investissement

Le Conseil des Gouverneurs de la Banque Européenne d'Investissement s'est réuni en assemblée annuelle le 7 mai 1962 à Bruxelles, sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances du Grand-Duché de Luxembourg. Les Ministres J. Zijlstra (Pays-Bas), A. Dequae (Belgique) et V. Giscard d'Estaing (France) participaient à la séance. Monsieur H. Starke, Ministre des Finances de la République Fédérale d'Allemagne, empêché, était représenté par Monsieur K.-M. Hettlage, Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances. Monsieur R.

Tremelloni, Ministre du Trésor de l'Italie, avait délégué son droit de vote au Ministre Dequae.

Les membres du Comité de direction, les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité de vérification assistaient également à cette séance.

Le Conseil a approuvé le quatrième rapport annuel de la Banque, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1961, présentés au nom du Conseil d'administration par Monsieur P. Formentini, président de la Banque.

En outre, le Conseil a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Adriaan M. de Jong en qualité de membre du Comité de vérification.

A la fin de la séance, Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Werner, qui terminait son mandat annuel de présidence du Conseil des Gouverneurs, a cédé la présidence pour l'exercice 1962 à Monsieur Jelle Zijlstra, Ministre des Finances des Pays-Bas.

A l'occasion de l'assemblée annuelle, le Conseil d'administration de la Banque Européenne d'Investissement s'est réuni au cours de la matinée pour examiner les affaires courantes intéressant la Banque.

La Banque Européenne d'Investissement a publié son rapport sur l'exercice 1961. Le document présente une revue de l'expansion économique des six pays. Celle-ci s'est poursuivie en 1961, bien qu'à une cadence légèrement ralentie : le produit national brut de l'ensemble de la communauté a atteint près

de 200 milliards de dollars, soit une augmentation de 5 p. c. par rapport à l'année précédente.

L'expansion est due principalement à la forte demande intérieure de la communauté, notamment en ce qui concerne les investissements, qui ont augmenté de 9 p. c. et qui représentent 22 p. c. du produit national brut. Les investissements nets s'élèvent à 26 milliards de dollars.

En ce qui concerne son activité de 1961, la banque a approuvé dix prêts pour un montant total de 66,2 milliards de dollars, contre 41,3 en 1960.

Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1961, la banque a approuvé 22 prêts pour un montant total de 160,2 millions de dollars. Les investissements auxquels la banque a ainsi apporté son concours, s'élèvent au total à 1.013 millions de dollars. La part de la banque dans leur financement a été en moyenne d'environ 16 p. c. La répartition géographique des sommes prêtées est la suivante : Italie 54 p. c.; France 24 p. c.; Allemagne 17 p. c.; Belgique 3 p. c.; Luxembourg 2 p. c.

En 1961, la banque a pour la première fois placé des emprunts sur le marché des capitaux. Elle a emprunté au total 21,4 millions de dollars, dont 19,3 millions par émission d'obligations aux Pays-Bas et 2,1 millions pour une opération bancaire à moyen terme en Suisse.

Le total du bilan de la banque au 31 décembre 1961 s'élève à 351,18 millions de dollars, contre 291,63 en 1960.

A l'actif, les prêts en cours dont les contrats avaient été signés à la date du 31 décembre 1961, s'élèvent à 146,61 millions de dollars contre 59,58 en 1960. Les placements effectués tant en fonds publics qu'auprès d'institutions bancaires, s'élèvent à 203,22 millions de dollars contre 230,09 en 1960.

Au passif on relève le capital versé de 250 millions de dollars sur un capital souscrit d'un milliard d'unités de compte. La réserve statutaire se chiffre à 10,26 (4,53) millions d'unités de compte. Les emprunts à moyen et long terme, poste figurant pour la première fois au bilan, s'élèvent à 21,4 millions d'unités de compte. Enfin, les engagements de la banque au titre des prêts en cours, mais non encore versés, y figurent pour 54,46 (26,31) millions d'unités de compte.

Les recettes de l'exercice atteignent 11,70 (9,41) millions d'unités de compte. Après déduction de 1,97 (1,02) millions d'unités de compte pour dépenses administratives, intérêts et charges sur emprunts, et amortissements d'installation, et après affectation d'un montant total de 4,0 (5,40) millions d'unités de compte aux différentes provisions, le solde, soit 5,73 (2,99) millions d'unités de compte, a été versé à la réserve statutaire.

*

Foire Internationale de Bruxelles

Le 8 mai a eu lieu, à la Foire Internationale de Bruxelles, la traditionnelle journée luxembourgeoise. Dans la matinée M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, et M. Nicolas Hommel, Am-

bassadeur du Luxembourg à Bruxelles, accompagnés de plusieurs personnalités, furent accueillis par M. Cooremans, Bourgmestre de Bruxelles et Président de la F.I.B., M. Van der Rest, Vice-Président de la Fédération des Industriels belges, et M. Chantren, Directeur général de la F.I.B. Ils visitèrent ensuite la Foire Internationale de Bruxelles et plus particulièrement le pavillon de la participation luxembourgeoise.

Après la projection du film « Luxembourg au cœur de l'Europe », un déjeuner réunissait les nombreuses personnalités luxembourgeoises et belges. Des discours furent prononcés à cette occasion par M. le Bourgmestre Cooremans et M. le Ministre Paul Elvinger.

*

Agence Economique et Touristique du Grand-Duché.

Le 8 mai a eu lieu également à Bruxelles l'inauguration officielle de l'Agence Economique et Touristique du Grand-Duché de Luxembourg, qui est située à la Place Rogier, dans l'immeuble du Centre International, à l'angle de la rue de Brabant.

A cette cérémonie prirent part M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, et M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, entourés de nombreuses personnalités belges et luxembourgeoises. Une allocution fut prononcée par le Ministre Paul Elvinger qui a souligné l'étroitesse des liens qui unissent les Belges et les Luxembourgeois et l'importance du tourisme au Luxembourg.

Dans la soirée M. l'Ambassadeur Nicolas Hommel donna une réception en l'honneur des missions diplomatiques représentées à Bruxelles ainsi que des personnalités des milieux économiques, industriels, financiers et culturels.

*

Le Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères italien, M. Cattani, Président de la Commission des Six pour l'étude d'un projet d'union politique européenne, venant de Paris où il a rencontré le Général de Gaulle, a rendu visite au Gouvernement luxembourgeois pour un échange de vues sur la question de l'organisation politique de l'Europe.

M. Cattani a été reçu le samedi 26 mai par M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères en présence de M. Pierre Pescatore, Ministre Plénipotentiaire et de l'Ambassadeur d'Italie à Luxembourg.

*

Au début du mois de mai a eu lieu à Luxembourg la réunion du comité-directeur de l'Association Internationale de Droit Pénal Militaire qui a préparé à cette occasion son congrès annuel qui aura lieu cette année à Strasbourg.

De nombreux délégués des six pays de la Communauté Economique Européenne ainsi que des Etats-Unis, de la Suisse, de la Turquie, de l'Espagne, de l'Autriche, du Brésil et de l'Argentine, qui font partie de l'Association Internationale de Droit Pénal

Militaire ont assisté aux travaux de la réunion de Luxembourg.

Le Luxembourg était représenté par MM. François Gærens, Avocat Général, Etienne Klein et Camille Wampach, auditeurs militaires.

En marge de leurs travaux les délégués furent reçus officiellement à l'Hôtel de Ville de Luxembourg.

*

Du 5 au 12 mai a eu lieu à Vienne le Congrès Mondial de la Fédération Internationale des Journalistes, qui réunissait une centaine de délégués représentant les associations nationales de journalistes de 22 pays afin de discuter les problèmes de leur profession, notamment le problème de la liberté d'information.

Au cours de cette réunion le comité exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes, comprenant les délégués de vingt pays, a accepté la proposition de l'Association des Journalistes luxembourgeois, représentée par M. Nic. Weber, de tenir la prochaine réunion à Luxembourg. Cette réunion, dont la date n'est pas encore fixée, est prévue à Luxembourg en 1963.

*

Du 10 au 12 mai 1962 a eu lieu à Luxembourg la réunion du Conseil de l'Union Internationale des Huissiers de Justice, placée sous la présidence de M^e Jean Soulard (France).

Une trentaine de délégués représentant la Belgique, la France, les Pays-Bas, la Grèce, le Canada, la République Fédérale d'Allemagne, la Suisse, l'Italie et le Luxembourg ont étudié à cette occasion les problèmes de la saisie-conservatoire des navires de mer, la procédure d'exécution et du recouvrement des créances sur le plan international, le gage et le protêt, l'huissier de justice dans le Marché Commun, l'unification du droit et la comparaison des législations professionnelles.

*

BENELUX

Le Groupe de travail ministériel du Benelux pour la coordination de la politique conjoncturelle s'est réuni à Bruxelles le 14 mai 1962, dans les locaux du Secrétariat général de l'Union économique Benelux. Les Ministres des Finances et des Affaires économiques des trois pays du Benelux, ainsi que le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, le Directeur de la « Caisse d'Épargne et de Retraite » du Luxembourg et des délégués de la Nederlandsche Bank ont pris part à cette réunion.

Il a d'abord été traité de l'évolution probable de la situation économique en 1962 et des problèmes qui en découlent. L'examen a porté surtout sur certaines divergences dans l'évolution conjoncturelle des pays du Benelux et sur les problèmes qui aux Pays-Bas pourraient être suscités par les tensions déjà existantes ainsi que par les différentes mesures qui augmenteront le pouvoir d'achat dans les mois à venir.

Les Ministres ont aussi examiné la politique belge tendant à promouvoir les investissements, de même que les conséquences macro-économique de l'évolution des prix et salaires.

Le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique a exposé en détail la réforme du Marché monétaire qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1962. L'expérience néerlandaise en matière de pourcentages obligatoires de réserves de caisse ainsi que les méthodes suivies aux Pays-Bas pour influencer le volume des crédits ont été analysées.

Le Groupe de travail ministériel a également approuvé des mesures qui mèneront à une meilleure coordination entre les pays du Benelux en ce qui concerne l'établissement des budgets économiques. Afin de permettre une meilleure coordination des mesures de politique conjoncturelle, un schéma d'urgence a été approuvé visant à améliorer l'information statistique indispensable à l'analyse de la conjoncture.

*

BENELUX

Le Comité de Ministres s'est réuni le lundi 21 mai à Bruxelles sous la Présidence de Monsieur M. Brasseur, Ministre du Commerce extérieur. Assistaient à cette réunion, Messieurs les Ministres belges des Communications et des Finances, le Ministre néerlandais des Affaires sociales ainsi que les Secrétaires d'Etat des Affaires étrangères et du « Verkeer en Waterstaat » ainsi que le Ministre luxembourgeois des Transports.

Il a examiné les points suivants :

Politique de conjoncture

Les Ministres ont pris connaissance des consultations menées au cours de la réunion du Groupe de travail Ministériel pour la politique conjoncturelle, tenue à Bruxelles le 19 mai 1962.

Ils ont approuvé les mesures qui amélioreront la coordination entre les Pays du Benelux, lors de l'élaboration des budgets nationaux qui constituent un instrument essentiel de la politique conjoncturelle.

Agriculture

Le Comité de Ministres a arrêté la liste des produits agricoles et alimentaires auxquels sont applicables les dispositions en matière d'agriculture, reprises à la convention transitoire afférente au Traité d'Union Benelux.

Communications

Le Comité de Ministres a pris trois décisions dans ce domaine :

- une décision fixant les tarifs Benelux pour le transport routier rémunéré de marchandises entre les trois pays; ce tarif se base sur la moyenne des prix de revient dans les trois pays. Il est permis de déroger à ce tarif à concurrence de 15% vers le haut et 15% vers le bas;
- une décision relative aux poids et dimensions maximums autorisés pour les véhicules utilitaires circulant entre les trois pays; entre autres, pour

les poids : 10 tonnes pour essieu simple, 16 tonnes par essieu double, 40 tonnes pour un camion avec remorque; 36 tonnes pour un tracteur avec semi-remorque; pour les dimensions : 18 m pour un camion avec remorque et 15 m pour un tracteur avec semi-remorque;

— une décision libérant entièrement les transports routiers rémunérés de marchandises entre les trois pays.

Ces trois décisions entreront en vigueur le 1^{er} octobre 1962.

Les Ministres ont décidé de communiquer ces mesures à la Commission de la C.E.E.

Avis du C.C.E.S.

Les Ministres ont encore décidé de demander au Conseil Consultatif Economique et Social, récemment instauré, son avis au sujet de deux problèmes : l'élimination rapide des entraves aux échanges intra-Benelux, découlant de divergences entre les législations, et celui de la coopération Benelux en vue d'améliorer la productivité dans l'industrie.

*

Le commerce extérieur du Benelux au cours du premier trimestre de 1962.

Le Secrétariat Général de l'Union Economique Benelux communique que, sur base des chiffres fournis par l'Institut National de Statistiques belge et du Bureau Central de Statistique néerlandais, les importations en provenance de pays tiers ont totalisé, en valeur, au cours du 1^{er} trimestre 1962, F 101,6 milliards (1^{er} trimestre 1961 : F 97,3 milliards); les exportations du Benelux vers les pays tiers se sont élevées, en valeur, à F 89,5 milliards (1^{er} trimestre 1961: F 80,7 milliards).

En vue de comparer les chiffres de 1962 et de 1961, il convient, notamment de tenir compte de la réévaluation, à concurrence de 5%, du florin néerlandais en mars 1961. Si l'on compare les fluctuations dans le commerce Benelux, pour les 1^{ers} trimestres de 1961 et 1962, il en résulte un accroissement des importations de 4%, la valeur étant exprimée en francs, et de 1%, la valeur étant exprimée en florins. En ce qui concerne les exportations, ces deux pourcentages s'élèvent respectivement à 11% et 8%.

Le commerce intra-Benelux présente, au cours du 1^{er} trimestre 1962, l'image suivante : les importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas ont atteint F 8.552 millions (1^{er} trimestre 1961 : F 8.180 millions) et les importations des Pays-Bas en provenance de l'U.E.B.L., F 13.458 millions (1^{er} trimestre 1961: F 12.466 millions).

Quant au commerce intra-Benelux, les pourcentages de mutation sont également calculés dans les deux monnaies nationales. Dans le sens Nord-Sud, la valeur du commerce au cours du 1^{er} trimestre 1962 est, exprimée en francs, presque de 5% supérieure et, exprimée en florins, de plus de 1% supérieure à celle du 1^{er} trimestre 1961.

Dans le sens Sud-Nord, le commerce connaît, au cours du 1^{er} trimestre 1962 et par rapport à 1961,

une augmentation de 8%, la valeur étant exprimée en francs, et de 5%, la valeur étant exprimée en florins.

*

Les 21 et 22 mai 1962 a eu lieu à Luxembourg le congrès annuel de la Fédération Internationale des Grossistes et Importateurs en Fournitures Automobiles qui groupe les représentants de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, de France, de Suisse, de Luxembourg et des Pays-Bas.

Au cours de ce congrès la Fédération Nationale anglaise a été admise comme nouveau membre de la Fédération Internationale, dont M. François Peusch (Luxembourg) a été élu comme nouveau Président.

Parmi les problèmes étudiés au cours du congrès de Luxembourg figuraient notamment la structure des organisations syndicales, les relations entre grossistes et détaillants et la mise en commun des techniques à mettre en œuvre pour améliorer la productivité au sein des entreprises, etc.

A l'issue des travaux du congrès les délégués ont visité les principaux centres touristiques du pays.

*

ARBED-Dudelange.

Le 24 mai 1962 a eu lieu la première coulée de fonte d'un nouveau haut fourneau de l'usine d'ARBED-Dudelange, le plus grand haut fourneau du pays. Il a été réalisé par la S. A. des Anciens Etablissement Paul Wurth à Luxembourg. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de la direction générale de l'ARBED et de nombreuses autres personnalités.

Ce haut fourneau qui, avec 7 m 20 de diamètre de creuset et 9 m de diamètre de cuve, est actuellement le plus grand haut fourneau du pays, fut mis en chantier en juillet 1960.

Etant donné le poids énorme du nouvel appareil, il a fallu le poser sur des pieux en béton armé de 17 mètres de profondeur. La hauteur totale de sa construction est de 78 mètres au-dessus du niveau du sol de l'usine, ce qui porte sa hauteur totale, fondations comprises, à 95 m. Le volume utile du haut fourneau, c'est-à-dire l'espace libre laissé par la maçonnerie, est de 1.143 m³. Il a exigé des terrassements de 15.400 m³ et on a coulé 7.880 m³ de béton.

Le poids total des constructions métalliques et mécaniques mises en œuvre est de 6.400 T. Le maçonage du fourneau et de ses deux cowpers, destinés à réchauffer son air d'alimentation, a nécessité la pose de 7.000 T. de briques réfractaires. Sa mise en peinture a exigé, à elle seule, 20.000 kilos de peinture. Ce sont là les caractéristiques principales de l'ouvrage lui-même, visibles de l'extérieur. Plus ou moins cachées sont les diverses conduites d'air, d'eau et de gaz, qui représentent à elles seules 25.200 m de tubes divers, comportant jusqu'à 2.500 mm de diamètre, ainsi que les installations électriques mesurant au total 54 km de câbles et de conducteurs électriques divers.

Après achèvement de tous ces travaux, le haut fourneau est enfin prêt à assumer les fonctions pour lesquelles il a été érigé, c'est-à-dire la fabrication de la fonte. Or, pour produire de la fonte, on doit brûler du coke, et c'est le poids du coke brûlé par 24 heures qui caractérise le mieux l'efficiency d'un haut fourneau.

La nouvelle unité brûlera jusqu'à 700 T. de coke par jour, contre 500 T. pour les fourneaux actuels. Au départ des minerais luxembourgeois, qui sont malheureusement très pauvres, il permettra la fabrication d'environ 700 T. de fonte par jour.

Etant donné l'intense chaleur qui règne à l'intérieur du fourneau, et qui atteint 1800°, une grande partie du fourneau doit être refroidie à l'eau. Avec ses accessoires, le nouveau haut fourneau a besoin de 3.300 m³ d'eau par heure, ce qui correspond à la consommation normale d'une ville de 650.000 habitants. Cette eau, heureusement, peut être recyclée et utilisée plusieurs fois après refroidissement.

*

Le 26 mai une importante délégation des « Médaillés Militaires et Anciens Combattants » français du Département de l'Oise avait fait une visite à Luxembourg.

A cette occasion une cérémonie eut lieu devant le monument aux Morts de Luxembourg en présence de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères et de la Force Armée, et une forte délégation des Anciens Combattants, des médaillés militaires et des anciens militaires de l'Armée française à Luxembourg.

Au cours de cette émouvante cérémonie des gerbes de fleurs furent déposées au pied du Monument aux Morts tandis que retentit la Sonnerie aux Morts.

La délégation française fut ensuite reçue officiellement à l'Hôtel de Ville par l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg.

*

La Journée Médicale à Mondorf.

Une centaine de médecins assistèrent cette année à la journée médicale à Mondorf-les-Bains, organisée par la Société des Sciences Médicales du Grand-Duché de Luxembourg sous les auspices de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique. Cette journée était consacrée à l'étude des maladies ulcéreuses de l'estomac.

Deux conférenciers de marque s'adressèrent à cette occasion aux médecins, à savoir : M. le Professeur Docteur A. Heymer, Directeur de la Clinique médicale de l'Université de Bonn, qui parla de la maladie ulcéreuse vue par un médecin, et M. le Professeur Jean Loygue, Chirurgien des Hôpitaux de Paris, qui parla de la maladie ulcéreuse vue par un chirurgien.

La journée médicale fut clôturée par un banquet auquel prirent part de nombreuses personnalités, notamment M. le Ministre de la Santé Publique.

*

Prix international de sécurité.

A Chicago, les autorités responsables du National Safety Contest viennent de décerner à l'usine luxembourgeoise Good Year, à Colmar-Berg, le troisième prix de la sécurité au travail pour 1961, dans la section des Industries du caoutchouc. Dans cette branche, plusieurs centaines d'usines, réparties dans de nombreux pays, participent chaque année à cette compétition qui vise à favoriser à tous les échelons la prévention des accidents de travail.

Le Mois en Luxembourg (mois de mai)

1^{er} mai : Fête du Travail.

2 mai : Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'ensemble du « Letzeburger Theater » présente « O Jéminé », revue satirique de la vie luxembourgeoise en 1962.

3 mai : Au Musée de l'Etat à Luxembourg le Club des Amis de l'UNESCO expose des Icônes de Russie.

4 mai : Au Foyer Européen les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à un concert de musique classique donné par « I solisti Veneti ». Au programme des œuvres de Vivaldi, Spezzaferri et Mozart.

5 mai : Au Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste-peintre néerlandais J. van Vlaardingén expose une série d'œuvres récentes.

6 mai : A la Galerie Marie-Thérèse à Luxembourg, exposition d'enluminures du 15^e siècle et miniatures persanes du 17^e siècle.

7 mai : La guilde des imprimeurs luxembourgeois célèbre sa fête patronale St-Jean de la Porte.

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette, exposition consacrée à l'habitat moderne.

8 mai : L'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies commémore l'anniversaire de la libération du Grand-Duché et de l'armistice de la seconde guerre mondiale.

Au grand Auditorium de Radio-Luxembourg l'orchestre de la Station placé sous la direction de Louis de Froment, donne un grand concert symphonique avec le concours en soliste du pianiste français Philippe Entremont.

10 mai : Au Ciné Marivaux à Luxembourg, gala cinématographique au profit des pays sous-développés. Au programm le film américain : Le Roi des Rois.

11 mai : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Jeunesses Musicales » invitent à un concert de musique symphonique donné par l'orchestre de Radio-Luxembourg placé sous la direction de Louis de Froment et avec le concours de Pascal Tortelier, violon, et Paul Tortelier, violoncelle. Au programme des œuvres de Johannes Brahms.

12 mai : Dans la Capitale du Grand-Duché, ouverture solennelle de l'Octave annuelle en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg.

Au Foyer Européen le docteur Daniel Champeau, Président-Délégué Général de la Croix d'Or Française, prononce une conférence ayant pour thème : « La possibilité de vaincre les méfaits de l'alcool. »

13 mai : A l'Orangerie du Parc de Mondorf-Etat, l'Association de la Philatélie Constructive invite à l'exposition philatélique « Exphimo 1962 ».

Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'ensemble chorégraphique Jules Mackel invite à une soirée de ballet.

14 mai : Au Foyer Européen à Luxembourg Madame Geneviève Tabouis, fait une conférence sur « Genève et les conférences du désarmement de 1927 à 1962 ».

15 mai : A la Chambre des Métiers, grande exposition de photos et de diapos.

16 mai : La Galerie Wierschem à Luxembourg expose une série d'œuvres de l'aquafortiste belge Henri Mortiaux.

17 mai : A Bonnevoie M. J.-P. Koltz, directeur du Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg, fait une conférence illustrée de projections lumineuses sur les anciens quartiers de la Capitale.

18 mai : Au Foyer Européen à Luxembourg M. Jean Charon, chargé de recherches au Commissa-

riat à l'Energie Atomique à Saclay prononce une conférence ayant pour thème : « Les Galaxies, les Etoiles, les Planètes . . . et les Hommes. »

19 mai : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'Ensemble Gino Menelao de Rome présente « Rigoletto », opéra de Giuseppe Verdi.

20 mai : A la Galerie Horn à Luxembourg une équipe d'artistes-peintres luxembourgeois et étrangers exposent des œuvres récentes.

21 mai : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'Ensemble Gino Menelao présente « Manon Lescaut », opéra en 4 actes de Giacomo Puccini.

23 mai : Le 3^e Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs tient ses assises à Mondorf-les-Bains. A cette occasion un cachet oblitérant spécial fonctionne au bureau des Postes de la Station thermale.

24 mai : A Luxembourg-Limpertsberg la 14^e Foire Internationale est inaugurée en présence de LL. AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

26 mai : A Esch-sur-Alzette le nouveau Théâtre Municipal est solennellement inauguré en présence de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

27 mai : A Esch-sur-Alzette, festivités de jumelage de la Capitale du bassin minier avec diverses villes de pays amis et avoisinants.

Spectacle d'inauguration au Théâtre nouvellement construit. L'Ensemble italien Gino Menelao présente « Nabucco », opéra de Giuseppe Verdi.

A Luxembourg l'Octave en l'honneur de Notre-Dame est solennellement clôturée par la procession finale.

Dans les salons du « Carrefour » l'artiste-peintre luxembourgeois Marc Schmit expose une série d'œuvres récentes.

28 mai : Au « Belvédère » à Beaufort les membres du Cercle Artistique de Luxembourg exposent des œuvres de leur création.